

éditorial

Pour suite

“Lorsque l'enfant paraît...” Applaudissons comme il se doit à la reparation d'*Enjeux 31*. Le temps de reprendre notre souffle, le “journal” de la Ligue de l'enseignement 31 revient, avec un rythme plus adapté à nos moyens, par ailleurs très sollicités au cours de ces derniers mois.

L'interruption de la publication d'*Enjeux 31* n'a jamais signifié l'abandon de nos idéaux, tout particulièrement pour celui qui nous définit et nous anime : la laïcité. *Enjeux 31* porte le sceau de la conception laïque de la République et de la société que nous souhaitons.

Toutes les associations, tous les adhérents qui font, qui sont la Ligue de l'enseignement de la Haute-Garonne et la Ligue en général ont, dans *Enjeux 31*, droit d'écriture et de regard. Pour informer, analyser, réfléchir, débattre et proposer. Et garder l'esprit critique et constructif, au service de l'éducation populaire.

Enjeux 31 ressort au bon moment. L'actualité ne cesse de nous fournir du grain à moudre, tant l'ivraie prolifère jusqu'à l'ivresse.

De la laïcité - de Latran à Ryad - au devenir de l'Ecole et des enseignants insultés et poursuivis, de la mise à l'encan de la RTT à la baisse des revenus, des retraites aux services publics stigmatisés, le mouvement brownien compulsif de l'Etat, depuis sa plus haute marche, n'épargne rien. Comme une espèce de leurre. Tandis que les inégalités économiques et sociales croissent et embellissent. Et s'étalent dans les médias.

Dans une telle conjoncture quelque peu anesthésiante, et quelque peu perdus dans nos conjectures, nous nous interrogeons : “comment faire société ?” Comment vivre et agir dans notre société ? Quelle société construire ?

Tel est le domaine de réflexion auquel nous donnons la priorité à la Ligue, et pas seulement depuis le Congrès de Paris de 2007. La préparation du prochain Congrès, que nous organiserons à Toulouse en 2010, nous place dans la continuité de ce travail de fond.

La tâche ne manque pas d'envergure. Pour réduire l'insoutenable légèreté du citoyen. Un chantier à la mesure de notre engagement.

André Boudou ■
(15/02/08)

Refonder l'Ecole pour qu'elle soit celle de tous



Notre système éducatif a réussi la massification... La réduction des inégalités sociales face aux apprentissages reste un défi majeur pour l'Ecole la République et pour la société ... Lire pages 5 à 7.

dans ce numéro :

- La France n'est PLUS la fille aînée de l'Eglise (p.2) ■ Pistes pour refonder l'école (p. 5-7) ■ Le logement social en panne ? (p.4) ■ Elections municipales : la parité, c'est pas gagné (p.3) ■ Après l'enfermement... la prison (p.3) ■ Les Amis d'Averroes (p.8) ■ Médias : avant de devenir des chiens pavloviens (p.9) ■ Contre la fabrique des bébés téléphages (p.9) ■ Le département hors la loi de la République ? ■ Europe : le traité de Lisbonne, un goût d'inachevé (p.11) ■ Agenda...

Les récentes déclarations du chef de l'Etat sur la laïcité ouvrent une brèche dans le pacte républicain.

La France n'est PLUS la fille aînée de l'Eglise !

RETOUR DU VATICAN



Dieu lui est-il tombé sur la tête ? Depuis le 20 décembre 2007, le Président de la République est chanoine d'honneur de la basilique Saint Jean du Latran. Nicolas Sarkozy a voulu donner à cet usage désuet une dimension politique et philosophique. Accompagné d'une importante délégation reçue avec

fastes par le pape Benoît XVI, le président a prononcé un grand discours dont la teneur est aussi surprenante que choquante. Bondieuseries présidentielles réitérées en Arabie Saoudite mi-janvier. Retour sur son discours romain. L'affirmation introductive « *Les racines de la France sont essentiellement chrétiennes* »

évacue tous les apports de l'Antiquité, de la civilisation arabo-musulmane, de la philosophie des Lumières, de la Révolution et de la culture ouvrière et scientifique. Si les contributions du catholicisme à la culture française sont effectivement importantes, elles n'expriment pas à elles seules l'identité nationale. Notre pays ne naît pas avec le baptême de

Clovis, et il est aujourd'hui à la fois divers du point de vue religieux et philosophique et sécularisé. Si la laïcité est bien « *une condition de la paix civile* », c'est parce qu'elle permet et organise la liberté de conscience de tous en garantissant à la fois l'émancipation individuelle contre tout enfermement idéologique, ainsi que la légitimité et l'égalité des convictions et des appartenances.

Inadmissible

Le jugement dévalorisant du chef de l'Etat sur la « *morale laïque risquant de s'épuiser ou de se changer en fanatisme quand elle n'est pas adossée à une espérance* » est inadmissible. Mais l'affirmation la plus provocatrice est « *Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance* ». Non seulement les religions n'ont pas le monopole de l'espérance, mais elles furent souvent et restent parfois pourvoyeuses de fanatisme et d'obscurantisme. L'Eglise catholique (l'institution) fut longtemps opposée à la République et à ses valeurs

émancipatrices et démocratiques : droits de l'Homme, liberté d'expression et de conscience (lire encadré). Le Président de la République serait donc mieux inspiré de promouvoir l'émancipation par une éducation au service de tous.

Vigilance

Dans le cadre d'un tel discours, l'engagement « *à ne pas modifier les grands équilibres de la loi de 1905* » laisse sceptique. D'autant plus que le *Canard Enchaîné* (23/01) nous révèle que le "toiletage" de la loi est déjà programmé par l'Elysée. Il permettrait à des associations culturelles de toucher des subventions de l'Etat. Les congrégations religieuses (catholiques, protestantes, musulmanes, juives,...) seraient directement concernées, sectes y compris : témoins de Jéhovah (déjà considérés comme associations culturelles dans plusieurs départements). L'Eglise de Scientologie doit se frotter les mains... La Ligue de l'enseignement 31, avec l'ensemble du mouvement laïque, appelle les citoyens à la vigilance. Pour s'informer sur les enjeux de la laïcité : <http://www.laicite-laligue.org>.

Ph. R.

Pour vous mobiliser en faveur de la laïcité vous pouvez lire et signer : www.appel-laïque.org

enjeux 31 est édité par la **Ligue de l'Enseignement de la Haute-Garonne** - 31 rue des Amidonniers - 31 009 Toulouse cedex 6
Tél. : 05 62 27 91 22 - Fax : 05 62 27 91 14
email : opinions-initiatives-fol31@laligue.org
Site web : www.ligue31.org/opin_ini/journal/enjeux.htm

Directeur de la publication : André Boudou
Coordination et secrétariat de rédaction : Philippe Rulié
Comité de rédaction : Guillaume Agullo, André Boudou, Moncef Benouniche, Jean-Michel Ducomte, Jean-Louis Flous, Pierrette Fort, Hélios Gonzalo, Georges Mailhos, Jean-François Mignard, Rémy Pech, Olivier-Ronan Rivat, Philippe Rulié.
Ont collaboré à ce numéro : Fatima Akkacha, Christian Béringuier, Marc Bru, Eric Favey, Hervé Guégan, Arnaud Ingrand, Natasha Kail, Guy-Claude Marie, Thibault Renaudin.
Conception Maquette : Sonia Gilhodes
Crédits photographiques : Arnaud Ingrand
Crédits dessins : Samson, Cabu, Stéphane Luciani (DR).

Imprimerie : Les Capitouls (Balma).ISSN : 11422734 - CPPAP : n° 71679 - Dépôt légal : février 2008

abonnement

Nom & Prénom :
Adresse :
souscrit abonnement(s) à enjeux 31 à compter du n°.....
Ci-joint mon règlement, soit euros.
à retourner à **enjeux 31 - BP 10906 - 31009 Toulouse cedex 6**
Tarifs à l'année : Adhérents Ligue : 8 euros - Tarif normal : 10 euros - Soutien : 15 euros.

Produit de notre histoire et principe inscrit dans notre Constitution, la laïcité est à la fois une morale, un système de valeurs hérités des Lumières et de la révolution Française, le cadre juridique du "vivre ensemble". La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 proclame les "hommes libres et égaux en droit".

Le pouvoir n'est plus de nature divine, mais l'émanation du "peuple souverain".
- 26 août 1789 : La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen proclame la liberté religieuse "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses" Mais aussi, la liberté de pensée et de conscience, la liberté d'expression (la liberté de la presse est une déclinaison de cette liberté d'expression).
- 1791 : la Constitution instaure la liberté des cultes et donne les mêmes droits aux religions catholique, juïque, protestante.
- 1792 : Laïcisation de l'état civil (les registres de naissance, mariage, décès sont retirés à l'église et transférés aux communes)...

La laïcisation de l'Ecole
Sous la III^e République, les lois Ferry (1881,1882 et 1886) consolident la laïcité. Elles mettent fin au monopole de l'Eglise catholique sur l'enseignement et à l'endocritement religieux des jeunes. Elles permettent de construire une égale liberté pour les citoyens à travers une exigence d'émancipation des esprits et d'autonomie

individuelle. Elles :
- systématisent la formation des maîtres ;
- proclament la neutralité confessionnelle de l'enseignement ;
- interdisent le recrutement d'ecclésiastiques dans l'enseignement public ;
- rendent l'instruction obligatoire et instituent une école gratuite et laïque.
En 1959 : la Loi Debré accorde des subventions aux écoles privées sous contrat avec l'Etat (Ministère de l'Education nationale).
En septembre 2003, s'ouvre le lycée Averroès à Lille, 1er lycée musulman (sous contrat).
En 1989, la Loi d'Orientation sur l'éducation confirme la liberté d'expression des élèves. Mais à la même époque, un débat, divise l'opinion au-delà des clivages traditionnels, à propos du port de foulards par de jeunes filles. Une loi, interdisant le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse, est adoptée le **15 mars 2004**, à une très large majorité.

La loi de 1905 : la séparation des Eglises et de l'Etat

Elle repose sur deux principes :
- l'obligation de l'Etat de ne pas intervenir dans les convictions de chacun (l'égalité de tous devant la loi, quelle que soit leur religion).
- la mise à distance et la neutralité de l'É-

La laïcité : quelques repères...

tat par rapport au culte : " *la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte...* "

Laïcité et égalité homme-femme: une lente conquête

- L'enseignement secondaire féminin n'est mis en place qu'en 1880, avec la loi Camille Sée, alors qu'il existe pour les garçons depuis 1802. Le baccalauréat féminin n'est créé qu'en 1919, soit 111 ans après celui des garçons.
- **1924** : l'enseignement secondaire devient le même pour les filles que pour les garçons. Il faut attendre les années 1960 pour qu'enfin soit acceptée l'idée d'une école mixte.
- **1944** : le 21 avril l'Ordonnance d'Alger donne le droit de vote aux femmes françaises. En 1946 : Le Préambule de la Constitution proclame : " *la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.* "
- **1967** : loi du 28 décembre légalisant la contraception (dite loi "Neuwirth").
- **1975** : loi du 17 janvier relative à l'interruption volontaire de la grossesse (dite loi "Veil").
- **8 juillet 1999** : Une révision ajoute à l'article 3 de la Constitution de 1958: " *la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives* ", et prévoit que les partis doivent " *contribuer à la mise en oeuvre* " de ce principe (art. 4).

Vers un totalitarisme " tranquille " ?

Après la prison... l'enfermement



L'enfermement sans fin sur une simple présomption de dangerosité ! Le 6 février 2008, le texte du projet de loi sur la "réten-tion de sûreté" a été adopté à l'Assemblée Nationale, puis le lendemain par le Sénat en dépit des protestations d'éminents juristes et de mouvements de défense des droits de l'homme. Il sera examiné le 21/02 par le Conseil Constitutionnel saisi par des députés et des sénateurs inquiets pour les libertés publiques et nos bons vieux principes constitutionnels. Pourquoi une telle agitation ?

■ La culture du risque zéro

Selon ses détracteurs, ce projet de loi permettra, après l'exécution de la peine de prison, de prolonger - sans limitation de durée, sans peine et sans infraction l'enfermement des personnes considérées comme "particulièrement dangereuses". Pour le Syndicat de la magistrature, un tel dispositif relève d'une philosophie de l'enfermement qui s'inscrit dans la culture du risque zéro. Aspiration démagogique, qui, sous prétexte de lutter contre la récidive, impose, depuis plusieurs années, des législations de plus en plus répressives et attentatoires aux libertés publiques. Il

L'évaluation de la dangerosité ne relève donc pas du diagnostic mais du pronostic.

ne s'agit plus simplement de durcir les sanctions ou de renforcer les moyens de contrainte, mais de procéder des enfermements préventifs, sur la base d'une présomption d'infraction future et dans une logique

d'élimination qui s'apparente à une mort sociale. Actuellement circonscrit aux infractions les plus graves commises sur les mineurs, ce texte, comme la plupart des dispositifs répressifs, est susceptible d'extensions au gré des faits divers du moment. L'appréciation de la dangerosité n'est par ailleurs fondée sur aucune évaluation sérieuse mais sur une simple expertise psychiatrique, ce qui procède d'une grave confusion entre délinquance et maladie mentale. L'évaluation de la dangerosité ne relève donc pas du diagnostic mais du

pronostic. En refusant de porter les efforts humains et financiers sur le temps de la peine, sur un travail de réinsertion préparatoire à la sortie, ce texte fait le choix de ne pas améliorer la prise en charge durant l'incarcération.

■ Le spectre de "l'homme dangereux"

Si ce texte est adopté, la France se dotera d'un dispositif sans équivalent dans les démocraties occidentales car, contrairement à ce que le gouvernement veut laisser croire, rien de comparable n'existe en Europe (aux Pays Bas et en Belgique, ce type d'enfermement n'intervient qu'en substitution de

la peine). Aujourd'hui, avec une mesure comparable et au prétexte d'une dangerosité sociale, la Russie enferme des journalistes dans des établissements psychiatriques. Pour Robert Badinter, la "réten-tion de sûreté" constitue un " *changement profond d'orientation de notre justice. [...] Après un siècle, nous voyons réapparaître le spectre de "l'homme dangereux" des positivistes italiens Lombroso et Ferri, et la conception d'un appareil judiciaire voué à diagnostiquer et traiter la dangerosité pénale. On sait à quelles dérives funestes cette approche a conduit le système répressif des Etats totalitaires.* (1) " Le Canard enchaîné (20/02) nous apprend que la mesure " de réten-tion de sûreté " a été introduite dans le droit allemand par un certain Adolf Hitler (le 24/11/1933). Et, non " *par la République de Weimar*", comme l'a soutenu devant l'Assemblée G. Fenech, député UMP rapporteur du projet contesté. Au regard de l'histoire (à laquelle tient tant notre Président), ça

fait une sacrée différence !

Et si l'on s'alarme tant, c'est aussi que cette loi s'inscrit à la suite d'une série de mesures antisociales et liberticides : adoption de peines plancher, abaissement de la majorité pénale aux jeunes de 16 ans (traitant un adolescent récidiviste comme un adulte), tests ADN réservés aux seuls étrangers, ... Beaucoup moins médiatiques sont les voix des nombreux acteurs de la justice et de la prévention (juges, juges pour enfants, avocats, éducateurs,...) qui ne cessent de rappeler que la prison produit de la récidive et qu'il vaut mieux prioriser la réinsertion, les réponses éducatives et sociales. Quitte à se situer à contre-courant... car comme l'a écrit l'avocat Thierry Lévy, " *nos têtes sont plus dures que les murs des prisons*".

M. B. & Ph. R (20/c2/o8) ■

(1) La prison après la peine, le Monde du 27/11/2007.

Note d'humeur

Noter les Ministres, quelle bonne idée !

Noter les Ministres, quelle bonne idée ! Il y a quelques semaines, le Sommet de l'Etat, depuis sa plus haute marche, proposait d'évaluer et de chiffrer l'action des ministres de la République ! Notre République est sur le point de devenir une belle entreprise soumise à résultats. Nombre d'otages libérés, nombre de reconduction aux frontières, nombre d'emplois créés, taux de croissance annoncé (taux réellement observés !)... Sans oublier le taux d'accroissement à deux chiffres de la rémunération des grands

patrons ou celui à trois chiffres pour un autre...

En bons citoyens que nous voulons être, nous pensons qu'il va de soi que toute politique gouvernementale et ceux qui sont nommés pour la mettre en place puissent être évalués. Oui, par le peuple souverain ! Ou ses représentants, députés et sénateurs. Qu'en pensez-vous ? Il semblerait aujourd'hui que l'idée de noter nos ministres, n'ayant pas obtenu la moyenne, soit oubliée. A qui le bonnet d'âne ?

Deux petits élèves de la République ■

Elections municipales et cantonales : la parité en progrès, mais c'est pas gagné

Malgré des lois sur la parité et l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives, il est fort à parier que les futurs maires soient encore très majoritairement des hommes. L'Observatoire de la parité⁽¹⁾ entre les femmes et les hommes (hé oui, il existe) a présenté le 23 janvier 2008 un rapport intitulé " **2001 l'odyssée paritaire : rencontres avec les élus municipales**". Faisant le bilan de la loi du 6 juin 2000 imposant la parité sur les listes de candidatures pour les élections municipales dans les villes de plus de 3500 habitants, il anticipe aussi les possibles conséquences de la récente loi du 31 janvier 2007 sur " **l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives**" pour les élections de mars 2008. La loi de 2000, qui impose la parité sur les listes sans pourtant contraindre à une stricte alternance, a permis de faire passer le pourcentage de femmes dans les conseils municipaux de 21,7% en 1995 à 33% en 2001. Mais le fauteuil de maire reste dif-

ficile à conquérir. S'il a progressé, le nombre de femmes élues maires demeure faible (11,9% au total). Même s'il est plus important dans les grandes villes (13,9% pour les villes de plus de 100 000 habitants). La loi de 2007 impose pour les municipales de 2008 une stricte alternance sur les listes entre les hommes et les femmes et, surtout, elle exige que la parité soit également respectée pour les adjoints au maire. L'enquête menée par l'Observatoire laisse pourtant craindre que les têtes de listes, donc les futurs maires, soient encore très majoritairement des hommes en 2008. Ce devrait être le cas pour 85% des listes présentées dans les villes de plus de 20 000 habitants.

■ "cantonées" au rôle de remplaçantes

Autre inquiétude. L'Observatoire de la parité souligne que la majorité des témoignages recueillis lors de cette enquête laisse à penser que les élections de 2008 seront l'occa-



le fauteuil de maire reste difficile à conquérir. S'il a progressé, le nombre de femmes élues maires demeure faible (11,9% au total).

sion d'opérer un renouvellement massif des femmes sortantes lors de la constitution des listes municipales. Les élections cantonales risquent quant à elles de voir (comme il y a 7 ans) 90% des sor-

tants réinvestis au détriment des femmes, "cantonées" au rôle de remplaçantes.

Ph. R. ■

(1) www.observatoire-parite.gouv.fr

Résistances sociales

Un nouveau réseau contre la "chasse à l'étranger"

Afin de dénoncer les "pressions subies dans la fonction publique pour la chasse à l'étranger", des salariés des services publics : ANPE, Assedic, DDTEFP, ou encore d'associations, d'organismes de formation, ont lancé, en décembre 2007, le Réfi (Réseau emploi formation insertion). " *Notre mission, c'est l'emploi, la formation, l'insertion, ce n'est pas le contrôle des papiers et encore moins la délation*" des chômeurs et travailleurs étrangers, ont déclaré des membres fondateurs du réseau. " *Il n'est pas question de nous taire, nous ne voulons ni être acteurs, ni complices de ce genre de situations qui nous font penser aux pères périodes de notre histoire* ", ont-ils précisé.

Le témoignage d'un employé de l'ANPE (de la région lyonnaise), qui avait reçu l'ordre de signaler à la Police de l'air et des frontières l'arrivée d'une personne étrangère qui avait rendez-vous dans son agence, est à l'origine de la création du Réfi. Depuis le 1er octobre, les agents ANPE et Assedic doivent transmettre "systématiquement" aux préfectures une copie des titres de séjour et de travail des demandeurs d'emploi étrangers pour vérification, conformément à la circulaire Hortefeux de juillet 2007. Le Réfi compte aujourd'hui plus d'une centaine de membres et bénéficie notamment du soutien du Réseau éducation sans frontières (RESF), de la Ligue des droits de l'Homme et de la Cimade.

Blog du Réfi : <http://refi.over-blog.org/>

Publications

Les nouveaux visages du militarisme

La lecture de la publication du COT du Tarn : **Un monde au pas, les nouveaux visages du militarisme**⁽¹⁾, nous rappelle que le beau concept de "politique de civilisation", relève de l'hypocrisie. Il faut dire que le sujet de la course aux ventes d'armes n'intéresse pas les grands médias et laisse muet (de gêne ?) nos hommes politiques. Quatrième exportateur mondial d'engins de mort, notre "douce France" (qui va bientôt s'équiper de 6 nouveaux sous-marins nucléaires d'attaque) apparaît bien loin de ses idéaux de pays civilisés.

(1) commander l'ouvrage (10 euros) au Collectif des Objecteurs & Objectrices Tarnais, s/o : Sophie Flaquet, Arvieu 81190 Tanus, Blog : laconscience.canalblog.com

Vigilance

Menace contre le droit des femmes à disposer de leur corps

En acceptant qu'un embryon soit inscrit dans un registre d'Etat Civil (ce qui lui confère un statut juridique), la 1ère chambre civile de la Cour de Cassation de Paris (arrêt du 6/02/08) déclenche l'ire et l'inquiétude des mouvements de défense des droits des femmes. Pour l'Association Nationale des Centres d'Interruption de Grossesse, la Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception et le Mouvement Français Pour Le Planning Familial, cette décision constitue une nouvelle menace contre le droit des femmes à disposer de leur corps. Elle risque, en effet, de faire jurisprudence et d'ouvrir une brèche dans laquelle vont s'engouffrer les mouvements anti-avortement.

Initiatives

Le programme d'habitat coopératif à vocation sociale

Accéder à la propriété en HLM avec des revenus inférieurs aux plafonds devient possible, grâce à l'action collective. Lancé à Toulouse il y a deux ans par l'A.E.R.A.(1), à titre expérimental, le programme d'habitat coopératif à vocation sociale est une action originale. Il propose à des familles à bas revenus de participer à des Coopératives d'habitation à vocation sociale en accession à la propriété. "Ce principe coopératif d'accession à la propriété en HLM vous permet d'imaginer avec vos futurs voisins votre projet d'habitat collectif, de devenir progressivement propriétaire pour le prix d'un loyer HLM, de partager des services à plusieurs", explique Stéphane Gruet, Directeur d'AREA.

Ce programme, mené en partenariat avec les mairies, l'office HLM, la Fondation de France et la Fondation Emmaüs, a permis l'accession à la propriété d'une soixantaine de familles sur le quartier Reynerie (Toulouse) et d'une trentaine sur Venerque (31). "Des négociations sont en bonne voie pour étendre l'opération aux communes de Ramonville, Blagnac et Saint-Orens", confient les initiateurs du programme. Les personnes intéressées peuvent contacter l'AERA au 05 61 21 61 19.

(1) Action étude recherche en architecture.

Campagne**"1 milliard d'euros pour le logement étudiant"**

Augmentation des loyers, exigences démesurées des propriétaires... Les difficultés pour accéder à un logement et faire face aux dépenses de loyer sont aujourd'hui au cœur des problèmes sociaux des étudiants et constituent un véritable obstacle à la réussite de leurs études. Elles entraînent aussi une précarité et une dépendance aux parents (8 étudiants sur 10 vivent chez leurs parents parce qu'ils n'ont pas le choix). Selon l'UNEF qui lance sa campagne "1 milliard d'euros pour le logement étudiant" (1), les problèmes de logement seront d'abord réglés par un plan de construction de cités U permettant d'augmenter le nombre de logements sociaux et de faire baisser les loyers dans le privé. Il rappelle qu'en 2004, le gouvernement s'était engagé à construire 5000 chambres en cité U par an et à en réhabiliter 7000. "4 ans plus tard, l'Etat n'a pas respecté ses engagements et un retard important s'est accumulé", dénonce le syndicat. Pour ce dernier, un milliard d'euros est nécessaire pour atteindre l'objectif de 40 000 nouvelles chambres. Mais si la construction de cité U est un levier indispensable, il faut également agir sur le parc privé pour que l'accès à un logement indépendant soit un droit pour les étudiants.

Face à l'urgence, le syndicat étudiant réclame des mesures immédiates :

- Revalorisation des APL/ALS pour faire face à l'escalade des loyers dans les villes universitaires. Car en dix ans, les loyers dans le privé ont doublé alors que les aides au logement n'ont pas évolué depuis 1995 !

- Généralisation du cautionnement solidaire (Locapass) pour supprimer la caution et le dépôt de garantie.
- Versement des aides au logement dès le mois d'emménagement.
- Exonération de la taxe d'habitation pour les étudiants.

(1) www.unef.fr

Logement : la solidarité en panne



8 ans après la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain pourrions-nous laisser plus longtemps des communes se soustraire à l'obligation de 20 % de logements sociaux ?

"Nous n'avons pas été entendus sur les mesures concrètes. Le saut pour produire en nombre des logements aux loyers abordables n'est pas fait", regrette Patrick Doutréigne, délégué général de la Fondation Abbé Pierre (Libé du 30/01). Les 250 millions d'euros annoncés par le Premier ministre "pour lutter contre l'habitat indigne et humaniser les centres d'hébergement" en 2008 ne satisfont pas les 27 associations de lutte contre l'exclusion consultées. Elles estiment les crédits nécessaires dans une fourchette de 1,5 à 1,7 milliard d'euros. Le rapport 2007 de

la Fondation Abbé Pierre (1) révèle une accélération et une diversification du mal-logement dans les villes comme dans les campagnes, dans les banlieues comme dans les villages. Chaque jour, on constate l'occupation de locaux non adaptés à l'habitation. La France compte plus de trois millions de personnes mal ou non logées, jusque dans les classes moyennes. Ils sont six millions en situation de réelle fragilité à court et moyen terme. La précarité du logement est la conséquence de la précarité du travail, de l'inflation des prix des loyers et d'une offre insuffisante et inadaptée en matière

de logement et d'hébergement social. Plus de quatre millions de personnes touchent le SMIC : c'est sans précédent. La moitié des salariés du secteur privé gagne moins de 1 400 euros par mois et 90 % des salariés à temps plein touche moins de 3000 euros. Quelle part de richesse la collectivité entend-elle donc consacrer à la redistribution en faveur des logements accessibles à tous ? Les interventions de type libéral pratiquées ces dernières années ne

essentielle à la partie supérieure des couches moyennes. Les nouveaux produits proposés ignorent les ménages modestes. La hausse des chiffres globaux de construction ne doit pas faire oublier que la part des logements attribués sous conditions de ressources a chuté de 67 % en 2000 à 41 % l'année dernière, et que les PLS (Prêt Locatif Social), qui constituaient 10 % de la construction locative sociale en 2000, en constituent désormais le tiers, tandis que les livraisons de véritables logements sociaux tels que les PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et PLUS (prêt locatif à usage social) ont stagné. Huit ans après la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) pouvons-nous laisser plus longtemps des communes se soustraire à l'obligation de 20 % de logements sociaux (inscrite à l'article 55 de la loi) ?

... la politique du logement social profite essentiellement à la partie supérieure des couches moyennes.

ment les moins coûteuses - ainsi, la collectivité paie au prix fort la gabegie des hébergements d'urgence dans des hôtels ou autres lieux inadaptés.

les plus modestes ignorés

Le rapport 2007 sur le mal-logement montre que si la construction de logements sociaux a augmenté, les aides aux secteurs locatifs ont ignoré la demande sociale et se sont limitées à l'accompagnement d'un marché en hausse. Le rapport est clair : la politique du logement social profi-

re à l'obligation de 20 % de logements sociaux (inscrite à l'article 55 de la loi) ? Pouvons-nous résoudre la crise du logement sans casser la spéculation immobilière et l'envolée des loyers ? Le droit au logement opposable (DALO) aura-t-il un réel impact sur l'accès au logement ? A l'approche des élections municipales, nous vous proposons de faire le point sur ces mesures censées améliorer l'accès au logement pour tous et favoriser la mixité sociale sur les territoires. Interview (ci-après).

Ph. R ■

(1) www.fondation-abbé-pierre.fr

Habitat social : "Il faut une politique plus volontariste"

Questions à Claude Touchefeu, vice-présidente du Conseil général de Haute-Garonne, chargée de l'action sociale et du plan départemental d'accès au logement.

La loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) votée en 2000 sous le gouvernement Jospin prévoit un minimum de 20% de logements sociaux dans les grandes villes. Sont aussi concernées les villes de plus de 3500 habitants situées dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants. Soit toutes les villes de l'agglomération toulousaine. Combien de communes sont soumises aux obligations de la loi SRU dans le département et combien sont en conformité avec cette loi ?

C. T. : Je ne souhaite pas établir de palmarès, car certaines communes bien qu'assez loin du taux de 20% de logements sociaux aujourd'hui, partent ou héritent d'une situation où les logements sociaux sont quasi-inexistants, mais consentent des efforts importants pour rattraper leur retard et atteindre l'objectif imposé par la loi. Cela dit, il faut reconnaître aussi qu'entre 2002 et 2005, 154 communes sur plus de 700 soumises à la loi SRU n'ont engagé aucune construction sociale.

Il faut par ailleurs expliquer la difficulté à évaluer le chiffre réel des constructions de logements sociaux, car il existe un décalage entre les constructions programmées et celles vraiment réalisées. Sur 1500 logements sociaux programmés environ 400 ne sont pas construits dans les délais prévus. Notons, qu'en contradiction totale avec

la déclaration du président de la République qui a exigé l'application de la loi au lendemain de la crise des banlieues, les députés et les sénateurs de la majorité ont choisi de réduire cette obligation en faisant rentrer dans le calcul des 20% : les centres d'hébergement, les maisons de retraite, les foyers de jeunes travailleurs ou bien encore les aires pour les gens du voyage. Ces logements de natures différentes s'ajoutent aux PLUS, PLAI ... Pris dans une masse globale, cela ne contribue pas à donner une bonne visibilité en matière d'effort de construction. C'est un radeau de fumée. Le logement social mérite un pilotage plus efficace et davantage pérenne.

Les communes qui n'atteignent pas le seuil de 20% de logements sociaux doivent payer une pénalité de 152,45 euros par logement

Le logement social mérite un pilotage plus efficace. Faut-il renforcer les pénalités, qui sont aujourd'hui insuffisamment dissuasives ? Je crois effectivement qu'il faut rendre ces pénalités réellement dissuasives afin que chaque commune concernée assume ses responsabilités face à la loi. On devrait d'ailleurs permettre aux communes qui font des efforts conséquents de pouvoir réinvestir l'argent de ces pénalités dans le développement du logement social.

Comment expliquez-vous la difficulté à faire appliquer cette loi décidée il y 8 ans ?

Je vois trois niveaux de difficulté. Premièrement, le problème global du prix

Fixer des plafonds sur le prix du foncier

du foncier (notamment à Toulouse et dans la première couronne) qui freine considérablement la construction de logements sociaux accessibles aux revenus modestes. Il faut une politique plus volontariste, plus offensive et plus concertée. Quitte à fixer des plafonds sur le prix du foncier. On l'a bien fait pour les loyers.

En second lieu, nous assistons à un désengagement de l'Etat sur la part spécifique qu'il consacre au logement social. Ses aides sont passées de 6 000 euros par logement en 2002, à 2 000 euros aujourd'hui pour les constructions neuves, et de 1 500 euros par logement en 2002 à 300 euros aujourd'hui pour les réhabilitations. Pourtant, pour répondre à une demande croissante de logements, la production d'habitat social est capitale. Enfin, lorsqu'un maire programme de façon volontariste du logement social sur sa commune, il se heurte bien souvent au rejet de sa population "qui ne veut pas de ça" chez elle. Il faut beaucoup de volonté, de pédagogie et de débat de la part des élus locaux pour sensibiliser leurs concitoyens au nécessaire effort de solidarité. L'accès au logement est un droit fondamental de chaque citoyen. La lutte contre les exclusions et les ségrégations territoriales passe par l'accueil des plus modestes dans une perspective de partage du territoire, de mixité et de cohésion sociale.

Que pensez-vous de la loi DALO ? L'idée de droit opposable en matière de logement est une idée fondamentale. Ce droit existe pour la scolarisation. En revanche, je crains qu'il ne soit gal-

vaudé et gadgetisé. Le projet de loi DALO a été précipité. Il aurait mérité plus de préparation et de concertation en amont. Face à la pénurie de logements cette loi est inapplicable. La grande majorité des demandes vont finir en justice, alors qu'elles auraient dû n'y aller qu'en dernier recours.

Des effets pervers sont même à craindre. Dans le cadre du plan départemental d'accès au logement des plus démunis, les travailleurs sociaux établissent une liste des personnes hyper prioritaires pour un HLM. Nous avons actuellement 2000 personnes en attente pour 40 logements à répartir chaque mois. Avec l'augmentation des loyers dans le secteur privé, il n'y a plus de rotation de logements dans le secteur HLM. Nous craignons que l'Etat priorise uniquement les personnes ayant porté plainte grâce à la loi DALO.

Remobiliser le parc privé vacant...

Face à la pénurie de logements accessibles aux personnes aux revenus modestes, quelles sont vos initiatives ?

Face à la crise de l'offre locative sociale, la demande non satisfaite de logements en Haute-Garonne concerne 26 000 familles. Pourtant l'INSEE estime à 36 000 le nombre de logements privés inoccupés. C'est pourquoi le CG a lancé, en 2007, un plan d'action pour remobiliser ce parc privé vacant. Avec l'aide de l'ANAH et avec l'agence HLM des Chalets nous avons décidé, à titre expérimental, de proposer 500 logements à 500 personnes ou familles exclues du marché. En cas de bilan positif, ce type d'opération est amené à se développer.

Recueilli par Ph. R ■

Ecole et société au défi des exclusions sociales



Des élèves impliqués dans les apprentissages...

Si l'Ecole a réussi la massification... La réduction des inégalités sociales face aux apprentissages reste un défi majeur de la République. Notre pays ne doit-il pas rompre avec une logique qui fait de l'Ecole une gare de triage où domine trop souvent la séparation sélective de ses contenus et l'évaluation par l'échec ? La persistance des phénomènes de décrochage et de sorties massives du système scolaire sans diplôme (150 000 jeunes par an !) nous interroge. Par ailleurs, pour éviter la fracture scolaire sur les territoires, ne faut-il pas redessiner la carte scolaire (au lieu de la supprimer), concevoir une orientation avec les élèves, créer une véritable continuité entre l'école primaire et le

collège, développer la complémentarité entre les équipes enseignantes, les parents et les associations éducatives, améliorer la formation des enseignants... Autant de questions que la Ligue de l'enseignement 31 et le Cercle Condorcet du Midi Toulousain ont mises en débat (le 5/12/07) avec Eric Favey, secrétaire national de la Ligue de l'enseignement chargé de l'Education et de la Culture et Marc Bru, directeur de l'IUFM de Toulouse. "Il n'y a jamais eu d'âge d'or de l'école" affirme Eric Favey qui tient à dépassionner le débat. Il dresse en quelques lignes les points forts et les points faibles de notre système éducatif. Au chapitre des réussites, il souligne la quasi-victoire de l'école en matière de lutte contre l'anal-

phabétisme ainsi que l'élévation globale du niveau scolaire : " on est passé de 25% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat en 1980, à 80% en 2006 ". Mais il n'étudie pas non plus les pannes. "15% des élèves voit leur destin scellé dès la sixième et sortiront quasi inéluctablement du système scolaire". Il pointe également ce qu'avait démontré le sociologue Pierre Bourdieu (dans *Les Héritiers*) : la reproduction sociale par catégorie socioprofessionnelle. Eric Favey fait remarquer à ce sujet que l'on assiste même à une régression (certes, légère) dans l'accès aux études supérieures pour les enfants d'ouvriers et d'employés (55% de la population active).

■ Inquiétantes pannes

Ces pannes sont inquiétantes. "Que dire à des personnes qui ont le sentiment qu'ils ne peuvent rien pour s'émanciper de leur condition ? Des gens qui ont conscience de l'exploitation et des inégalités qu'ils vivent !" Pour lui, l'Ecole doit faire face à une combinaison infernale : celle des inégalités, conjuguées aux exclusions sociales, culturelles, civiques et politiques. Un phénomène de marginalisation que l'anthropologue Georges Balandier appelle "le grand écartement" entre les individus, les groupes et les territoires. Dans notre société de gagnants, de concurrence et de compétition,

voulons-nous vraiment une Ecole pour tous les enfants de notre pays ? Voulons-nous vraiment que nos enfants apprennent à vivre ensemble ?

Le principal défi réside donc selon Eric Favey, dans la capacité de l'Ecole, mais aussi de l'ensemble de notre société démocratique à se poser la question de l'outillage nécessaire à l'émancipation des individus. " Tout le monde est concerné : chaque jour 12,5 millions d'élèves et 800 000 enseignants travaillent et tous les parents souhaitent la réussite de leurs enfants". Mais il rappelle que 95% des élèves qui arrive au bac sont passés au moins une fois par l'école privée, non par conviction mais par recours. Et de dénoncer la " décharge de l'Institution scolaire sur le secteur marchand ". Ce qu'Eric Favey nomme "le marché de l'angoisse scolaire".

"Il est urgent de refonder notre Ecole et de rompre avec la logique de l'élitisme républicain qui la structure encore."

Alors il est urgent de refonder notre Ecole et de rompre avec la logique de l'élitisme républicain qui la structure encore. Car malgré l'engagement de ses personnels, la mobilisation des parents et le travail des élèves, l'Ecole reste en grande partie orientée pour la "fabrique des meilleurs", s'abritant derrière "le chacun selon son mérite" pour se contenter d'une égalité formelle, estime Eric Favey. Or "l'élévation du plafond n'a jamais supposé l'élévation du plancher" et dispense aussi de s'interroger sur la qua-

lire la suite page 6...

Pour un projet d'éducation coopératif et solidaire !



L'afev (Association de la Fondation des Etudiants pour la Ville) développe depuis 17 ans un projet d'éducation coopératif et solidaire mettant en relation des jeunes bénévoles issus de milieux socio-culturels différents. Cette démarche politique se fonde sur l'insoutenable relégation sociale et impasse éducative dans laquelle se retrouve tous les ans 20% d'une classe d'âge qui quitte le système scolaire sans qualification ou sans diplôme.

Nous dénonçons dans un communiqué de presse datant du 25 octobre 2007 la scandaleuse campagne de publicité d'Academia : " Elle dessine les contours d'un modèle d'une école qui n'a plus grand-chose de républicain. Les sociologues de l'éducation avaient déjà montré que l'école n'a plus, seule, les moyens de rattraper les inégalités sociales, Academia va plus loin avec son évocation d'une école comme un champ de bataille où le savoir serait uniquement affaire de pouvoir et de domination et où certains seraient armés (grâce au coaching scolaire payant) pendant que d'autres partent sans munition affronter un combat perdu d'avance."

Trois mois plus tard, nous rendons public les premiers chiffres d'une évaluation nationale indépendante faite sur les actions d'accompagnement éducatif menées par l'afev⁽¹⁾, et ce dans quatre grandes villes de France sur l'année scolaire 2006/2007.

Cette évaluation nationale inédite dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité réalisée par le Groupe Trajectoires-Reflex, est pour nous l'occasion au-delà de ce que disaient nos partenaires de terrains sur les bienfaits de notre démarche, de démontrer chiffres à l'appui, l'efficacité d'une action éducative menée par de jeunes citoyens qui agissent simplement et concrètement contre les inégalités, qui pensent que le savoir n'est pas qu'affaire de pouvoir ni de marché ! Que l'éducation est l'affaire de tous, et que la solidarité est un modèle plus attractif que la compétition voire même, et nous le démontrons avec cette étude, plus efficient ! L'afev s'est impliquée dès sa création dans la politique de la ville et y est très attachée. Cette évaluation est un élément supplémentaire à verser au dossier d'une réorientation nécessaire des politiques éducatives au sein des quartiers populaires.
Thibault Renaudin ■
Directeur de l'afev

afev Toulouse, 25 rue Magendie
Tél. : 05 34 31 94 00
Email : pole.toulouse@afev.org

(1) Retrouvez l'étude de l'afev sur www.afev.org

La Base élève : un fichier informatique qui inquiète



sent au projet de "Base élève" que veut généraliser le ministère de l'Éducation Nationale. Fichier qui doit se en mettre rapidement en place en Haute-Garonne. A commencer par les écoles de Toulouse qui devraient toutes entrer dans le dispositif à la rentrée 2008 (selon l'Inspection d'académie).

■ Risque de détournement

Mais que signifie au juste cette "base élève" ? Selon les organisations mobilisées, ce logiciel est une base de données

origine géographique ainsi que sur ses besoins éducatifs, ses difficultés scolaires ou comportementales. Ainsi vont être centralisées à l'échelon académique des informations personnelles qui jusqu'alors ne sortaient pas des établissements scolaires. L'objectif affiché du ministère est de remplacer les applications informatiques de gestion des établissements scolaires par un système unique sous technologie web. Or, ce fichage n'a fait l'objet d'aucun débat public dénoncent les associations.

■ Un contexte chargé en lois répressives

"En quoi ces données personnalisées ont-elle à voir avec la mise en place de la réussite scolaire ?", s'interrogent associations et syndicats enseignants. Ils s'inquiètent notamment du risque de détournement de ce fichier : " Nous craignons que la "base élève" serve de base de renseignements afin de cataloguer les élèves et leur famille selon leur origine, leur comportement, leurs difficultés scolaires, leur catégorie socioprofessionnelle..." Qui peut réellement garantir que ces données personnelles ne seront pas détournées à des fins toutes

autres qu'éducatives ? Cette défiance n'est pas anodine. Car le projet s'inscrit dans un contexte chargé en mesures et lois répressives : loi de prévention de la délinquance de mars 2007, qui autorise le partage d'informations entre travailleurs sociaux, enseignants, professionnels de santé, policiers, magistrats et élus (maire). Loi qui met en péril le secret professionnel, essence même du travail social, basé sur la relation de confiance établie avec les personnes.

Le projet "Base élève" s'inscrit aussi à la suite des rapports Bénisti et de l'INSERM (parus début 2007) préconisant le suivi des enfants dès l'âge de 3 ans afin de repérer "les comportements déviants". Rapports qui n'avaient associé aucun chercheur en sciences de l'éducation, aucun sociologue et aucun psychologue ! Que dire des lois CESEDA, Hortefeux, des tests ADN réservés aux seuls étrangers, des rafles à la sortie des écoles et des expulsions pour coller à l'arbitraire de chiffres...

Pas étonnant que ce projet de fichier élèves soit perçu comme un outil de contrôle renforcé des populations, sans réelle visée éducative.

Ph. R. ■

Pétition : communication@ldh-france.org

Le slogan est à la mesure de l'inquiétude : "Ecole : les enfants sont fichés, ne vous en fichez pas !" Depuis le début de l'année, plusieurs organisations (FCPE, FSU, Sud éducatif, CGT éducatif, LDH, Collectif Toulouse Libertés, CRI, SNUipp, la Ligue de l'enseignement 31...) tirent la sonnette d'alarme. Elles s'oppo-

nationales recensant les données personnelles des élèves de la maternelle au CM2, qu'ils soient scolarisés dans le public ou le privé, ainsi que celles des élèves hors établissement scolaire (hôpital, CNED...). Cette base de données comporte des informations sur l'état civil de l'élève, sur sa famille, sur son

A lire

■ Les notes : la fin du cauchemar ?

Dans son livre *La constante macabre* (2003) André Antibi pointait le mal-être et le sentiment d'injustice engendré chez les élèves par le type d'évaluation de notre système éducatif. Dans son analyse, le professeur n'accablait pas tant les enseignants qu'un mécanisme de sélection induit par la pression de la société : "un tiers de bon, un tiers de moyen, un tiers de mauvais". Système dans lequel les professeurs se sentent (consciemment ou non) obligés de mettre un certain pourcentage de mauvaises notes. Les premières victimes sont les enfants des milieux défavorisés qui, malgré leur travail, se retrouvent en situation d'échec, souvent artificielle. Dans son second livre, *Les notes : la fin du cauchemar*, paru en mai 2007 (1), il développe ses propositions pour en finir avec la constante macabre. Pour restaurer un sentiment de bien-être et de réussite à l'École, et pour évaluer les élèves à leur juste valeur, il propose un système d'évaluation par contrat de confiance (EPCC). Une méthode d'évaluation, déjà mise en pratique par de nombreux enseignants auprès de milliers d'élèves. Certains de leurs témoignages étayant l'ouvrage, font apparaître des résultats encourageant : élèves mis en confiance et prêts à s'investir sur des bases de travail et des attendus clairs et préparés en amont. Un coup d'œil hors de nos frontières illustre l'isolement de la France dans le domaine de l'évaluation. Les résultats d'une importante enquête menée auprès d'enseignants, élèves et parents complètent ce plaidoyer pour l'avènement d'un nouveau système d'évaluation. Le Ministère de l'éducation nationale est fortement intéressé...

(1) éditions Math'Adore.

■ Oui à une société avec les jeunes des cités !

De Joëlle Bordet, Editions de l'Atelier, Editions Ouvrières, 2007
Face aux logiques sécuritaires, doit-on se résigner à ces expédients qui font de ces jeunes et de leur famille des "cas", en niant leurs capacités à devenir adultes et citoyens ? La perspective proposée par Joëlle Bordet est tout à fait différente. Riche d'une expérience de psychosociologue qui l'amène à arpenter les quartiers populaires depuis vingt ans, elle invite les acteurs de la société à faire grandir les enfants et les jeunes des cités en construisant des solidarités entre les adultes et les institutions. Insécurité sociale et violences génèrent en effet un risque majeur de rupture entre la société, ses institutions et les familles en grande précarité sociale. Cet ouvrage montre qu'il est possible d'humaniser la vie des quartiers en s'appuyant sur les ressources des habitants. Ce projet éducatif, expérimenté de façon parcellaire dans certaines villes, suppose une ambition collective mettant en relation les rôles respectifs de la famille, de l'école, de la justice et de la culture. Ainsi pourront se retisser des solidarités qui donneront aux jeunes des quartiers le désir et le pouvoir de devenir citoyens.

■ "Comprendre et accompagner les ados"

Dossier dans *Non Violence Actualité* (n° 262 Janvier-février 2008). Initiatives éducatives, témoignages, fiches pédagogiques, sélection de livres, vous trouverez également dans chaque numéro de nombreuses offres de formation à la médiation, à la gestion des conflits, à la communication relationnelle non-violente.
www.nonviolence-actualite.org

Redonner du sens à l'École et à la formation des enseignants



Marc Bru, Directeur de l'IUFM⁽¹⁾ de Toulouse, invité le 5/12/07 par le Cercle Condorcet, répond à nos questions : "L'école est-elle inégalitaire aujourd'hui ? ou maintient-elle les inégalités sociales ? ou augmente-t-elle les inégalités sociales ?

De nombreuses études comme celles du sociologue Pierre Bourdieu montrent que l'école est une "machine à reproduire les inégalités". Je ne partage pas complètement ce point de vue. Je crois que l'école peut jouer un autre rôle. Il est aussi nécessaire de s'interroger en amont, car l'école ne peut d'une manière isolée s'attaquer aux questions d'inégalités devant l'échec. Il ne faut pas faire l'impasse sur un examen approfondi de l'état de notre société. Avec ses injustices, avec l'existence d'une grande pauvreté matérielle, relationnelle, culturelle. Des millions de personnes vivent un lien social faible et dans des conditions où les facteurs de

développement personnel sont rares (échanges sociaux, sorties culturelles, lectures, voyages...). Avec les cercles de recherche pédagogique, nous pourrions dire qu'il faut changer la société pour changer l'école, mais aussi changer l'école pour transformer la société. Cette dialectique doit être le point d'appui de notre réflexion. Il est nécessaire de repenser l'école au regard de l'évolution de la société, de reconsidérer ses missions, non pour les supprimer, mais pour leur redonner du sens aujourd'hui. De transformer son organisation interne comme ses relations à son environnement social. Mais attention, l'école n'est pas un service public comme les autres : c'est une institution de la République.

Comment la formation des enseignants peut-elle contribuer à ce mouvement général de refondation d'une école repensée ?

Il faut répondre à deux questions préalables : celle de l'apprentissage et celle de l'enseignement. 1/ Qu'est-ce qu'apprendre ? Il est nécessaire de poser le problème du rapport au savoir. Quel rapport au savoir l'école établit-elle aujourd'hui ? Certainement pas un rapport consommateur, mais un rapport d'appropriation du savoir, un rapport critique au savoir, un rapport qui satisfait la curiosité intellectuelle. Bref un moyen de s'épanouir, de comprendre et d'appréhender le monde qui nous entoure.

Or, selon de récentes enquêtes, l'école se réduit souvent pour les élèves au passage d'une classe à une autre classe. Ce constat illustre une réelle crise de l'école. Autre question fondamentale : 2/ Qu'est-ce qu'enseigner ? Si la fonction principale de l'enseignant est de transmettre des savoirs, nous ne pouvons nous exonérer de s'interroger sur le sens : transmettre des savoirs pour quoi et pourquoi faire ? Question beaucoup trop négligée à mes yeux. La pédagogie et la réflexion pédagogique sont un moyen pour les enseignants de se situer par rapport à la transmission des savoirs. Des études ont montré que dans l'explication des résultats des élèves entrent en jeu, non pas à 100%, mais pour une part significative, ce que l'on appelle l'effet "maître" ou effet de l'enseignement. La façon d'enseigner (le rapport aux élèves et au savoir) joue un rôle important dans les progrès des élèves. Toutes les formes d'enseignement n'ont donc pas le même impact chez les élèves. La fonction de l'enseignant aujourd'hui est l'objet de nombreuses interrogations. A mes yeux enseigner, ce n'est pas seulement faire cours, transmettre des savoirs, c'est aussi une fonction éducative, une fonction d'accompagnement des élèves dans ses rapports au savoir. C'est aussi une fonction de médiation. Enseigner n'est donc pas la simple application d'une méthode pédagogique qui aurait été définie une bonne fois pour toutes.

Quid de la formation des enseignants ?

Quant à la formation des enseignants, on dit qu'elle est trop théorique, pas assez pratique, que face à la complexité le travail d'apprentissage à l'IUFM est insuffisant. Ces critiques ne sont pas infondées, et il peut exister une certaine routine contre laquelle il faut lutter. Cela dit, le recul théorique est nécessaire. Reste à sans doute mieux articuler les temps de formation théorique à l'épreuve du terrain, dans l'alternance IUFM et classe intégrée. C'est dans cette voie que nous nous dirigeons. Nous devons aussi réfléchir à mettre en phase les besoins réels de formation des enseignants dans le cadre de la formation continue et multiplier les occasions de formation. Des formations qui pourraient aussi associer les professionnels des mouvements complémentaires de l'école (animateurs, éducateurs,...) Nous devons enfin être vigilants sur le niveau de recrutement des futurs enseignants. Le niveau de sélection requis n'a cessé de s'accroître. Ce n'est pas une mauvaise chose, mais nous prenons le risque de réduire la diversité sociologique du recrutement. Si l'on veut que l'institution scolaire reflète la diversité sociologique de notre pays, il faut repenser les modalités et les critères d'ouverture de la profession d'enseignant..

Enseigner, c'est aussi une fonction éducative et d'accompagnement des élèves...

Recueilli par Ph. R

(1) Institut Universitaire de Formation des Maîtres.

... suite de l'article p. 5...

lité des "meilleurs". L'École demeure donc une grande gare de triage tant par son mode de fonctionnement, la séparation arbitraire et la hiérarchie de ses contenus et l'évaluation normative (lire ci-contre) par l'échec qui y domine. Et, Eric Favey de décliner les principaux défis auxquels l'école et la société doivent répondre : Comment l'École peut-elle permettre à tous les enfants d'entrer dans un monde commun dans le respect de la diversité de notre société multiculturelle ? Comment peut-elle être un lieu de travail et de vie pour apprendre à penser, être et faire ? Comment doit-elle permettre la qualification de personnes autonomes et solidaires, capables de construire et conduire leurs projets, d'exercer des responsabilités, de créer, de coopé-

rer, d'apprendre toute leur vie, de développer des relations apaisées aux autres, de s'insérer et d'agir dans un monde incertain et complexe ? Quels sont les fondamentaux, la boîte à outils qu'il convient d'acquérir, d'apprendre à utiliser et à renouveler ? Comment l'École peut-elle devenir cette institution exceptionnelle, enthousiasmante qui pense son autorité en relation étroite et en harmonie avec les autres acteurs éducatifs et culturels ? Espace protecteur, émancipateur et lieu d'apprentissage de la citoyenneté démocratique, l'École doit être missionnée et organisée pour assurer l'acquisition des savoirs pour tous. Elle doit le faire dans un contexte de profusion des

sources de diffusion des connaissances (Internet, chaînes thématiques...) et d'individualisation qui oblige à penser aussi la cohésion et le collectif à partir de chacun. Pour que chaque individu soit auteur de sa vie personnelle et acteur de la vie collective. "Ce sont ces questions qui devraient structurer toute vision politique pour une École démocratique qui oblige la République à tenir ses promesses", estime E. Favey. Pour lui, les réponses sont en partie dans les pratiques de l'École d'aujourd'hui, marginales et gaspillées par le système. "Elles méritent d'être valorisées et généralisées afin de servir de base à la refondation de l'École". C'est à ce projet que travaille la Ligue de

l'Enseignement rappelle-t-il, avant d'énoncer les propositions de la Ligue :
- Un service public présent sur tous les territoires.
- Donner plus et mieux à ceux qui ont le moins.
- Une autre carte scolaire.
- Pour une offre diversifiée de formation
- Des élèves impliqués dans les apprentissages.
- Passage et continuité pour la réussite de tous
- L'École doit assumer le travail qu'elle prescrit.
- L'accompagnement éducatif contre le marché de l'anxiété scolaire.
- Des maisons des savoirs et de la formation.
- Enseigner : des convictions, des pratiques.
(lire page 7, où plusieurs de ces propositions sont détaillées) ■

PAS D'ÉCOLE, PAS D'AVENIR !

soutenons le droit à l'éducation pour tous dans le monde !

du 12 au 25 mai 2008

Le droit à l'éducation est un droit fondamental. Il occupe une place centrale parmi les droits de l'Homme et est indispensable à l'exercice d'une citoyenneté active. Pourtant, en dépit de tous les engagements politiques internationaux, près de 100 millions d'enfants (en majorité des filles) demeurent toujours exclus de l'accès à l'école, particulièrement en raison de la pauvreté.

C'est pourquoi depuis 2002, la Ligue de l'enseignement, en partenariat avec le Ministère de l'éducation, lance sa grande collecte annuelle dans les écoles publiques françaises. La campagne 2008 "Pas d'école, pas d'avenir" aura lieu du 12 au 25 mai prochain. Elle sera l'occasion d'informer et de sensibiliser les enfants et les jeunes sur le droit à l'éducation dans le monde et de collecter des dons en faveur de projets éducatifs menés dans les pays pauvres.

En 2007 la mobilisation a permis de récolter plus d'un million d'euros qui ont contribué à soutenir des projets éducatifs dans une dizaine de pays du monde, particulièrement en Afrique : équipement d'une salle de physique-chimie et d'une bibliothèque au collège de Bohicon au Bénin, aide à la rénovation d'un collège à N'Kourala au Mali, soutien à un programme de construction d'école et d'un logement pour un enseignant à Tyalo au Burkina Faso...

Pour organiser votre collecte (affiches, plaquettes d'information, vignettes autocollantes...) veuillez prendre contact avec la Ligue de l'enseignement 31 - tél. : 05 62 27 91 11. Site Internet : www.laligue.org

Pistes pour **refonder** l'école



© G. Jungblut

“L'État devrait en priorité accroître, en concertation et avec l'appui de tous les acteurs concernés, son effort en direction des élèves et des familles vivant dans les zones sensibles afin d'y former des citoyens responsables et mieux armés pour s'insérer socialement et professionnellement”, recommande le Conseil économique et social dans son dernier rapport⁽¹⁾. Pour le CES toute politique d'insertion culturelle, citoyenne et professionnelle, doit mobiliser autant les collectivités territoriales que les entreprises et le monde associatif pour conforter l'école et la politique d'éducation prioritaire. Face à ces défis, la *Ligue de l'enseignement* avance des propositions⁽²⁾ construites à partir d'un travail en réseau mené depuis 2005 au sein du mouvement d'éducation populaire partenaire de l'École. Voici quelques pistes (non exhaustives).

■ Donner plus et mieux à ceux qui ont le moins

Initiative : Une journée d'étude pour un **accompagnement optimisé** des mineurs délinquants

Le Centre de Criminologie et Sciences Humaines du Centre Universitaire Jean François Champollion d'Albi organise le 12 avril prochain une Journée scientifique intitulée : “*La délinquance des mineurs, Enjeux et perspectives pénales, socioéducatives et thérapeutiques*”. Les discours sur la recrudescence de la délinquance juvénile relancent avec une régularité l'éternel débat sur la prévention et sur le traitement à réserver aux jeunes qui commettent des actes répréhensibles par la loi. De manière générale, l'expression « délinquance juvénile » désigne l'ensemble des comportements prohibés par la loi et les règlements, manifestés chez des jeunes n'ayant pas atteint la majorité légale, soit 18 ans. C'est à la fois un phénomène individuel et social qui n'a, à ce jour, toujours pas reçu de réponses unanimes visant à l'enrayer. Cela résulte à la fois de la complexité du traitement des problèmes liés à la jeunesse et de la nature des représentations que se fait la société de l'adolescence, considérée comme pério-

L'uniformité dans l'attribution des moyens permet d'afficher une égalité de traitement des établissements scolaires qui est profondément inégalitaire. Elle ne prend pas en considération les caractéristiques sociales et territoriales qui demandent des projets reposant sur des stratégies éducatives et culturelles adaptées pour la réussite de tous les élèves et les moyens humains et financiers spécifiques pour les mettre en oeuvre. La Ligue de l'enseignement demande qu'à cette fin l'État et les collectivités territoriales, pour ce qui les concerne respectivement, affectent une partie des moyens en fonction de ces inégalités sociales et des projets pour les prendre en compte (projets d'établissements scolaires proprement dits et, dans le champ territorial, avec les collectivités territoriales, les associations... projets d'accompagnement à la scolarité, projets éducatifs, culturels et sociaux, tous ces projets devant prévoir les modalités de leur évaluation). Cet encouragement de l'autonomie des établissements a comme corollaire un renforcement du pilotage, tant au plan académique qu'au plan national, par l'imposition d'un cahier des charges portant sur le respect d'un certain nombre d'obligations : hétérogénéité des classes tant au point de vue du niveau des élèves qu'au point de vue social, accueil des familles, prise en compte de l'expression et des demandes des élèves et de leurs délégués, implication de l'établissement sur son territoire...

Le système éducatif ne peut entériner, voire renforcer les conséquences de la ségrégation sociale...

blissements a comme corollaire un renforcement du pilotage, tant au plan académique qu'au plan national, par l'imposition d'un cahier des charges portant sur le respect d'un certain nombre d'obligations : hétérogénéité des classes tant au point de vue du niveau des élèves qu'au point de vue social, accueil des familles, prise en compte de l'expression et des demandes des élèves et de leurs délégués, implication de l'établissement sur son territoire...

de « sacrée » mais aussi « à risque ». En effet, l'adolescence apparaît comme une période propice aux conduites transgressives et devant le caractère polymorphe de la problématique adolescente, l'ensemble des auteurs reconnaît l'extrême difficulté de poser un diagnostic non équivoque.

■ Interroger le durcissement des réponses

Par ailleurs, depuis quelques années, dans son principe comme dans sa mise en oeuvre, la prise en charge et le traitement éducatif des mineurs délinquants est fortement en question autour d'idées récurrentes et toujours contestées : “Cette délinquance augmente, elle devient plus violente, elle est le fait de mineurs de plus en plus jeunes”. “Le choix du primat de l'éducatif, posé dans l'ordonnance de 1945, devient problématique parce qu'il s'avère impuissant face à cette augmentation. Les questions de responsabilité pénale du

mineur et de réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante doivent occuper une place centrale dans le débat public.” “Le recours à des solutions plus répressives vis-à-vis des mineurs délinquants et le renforcement du dispositif législatif est indispensable”. La loi d'orientation et de programmation pour la justice de septembre 2002 marque ainsi un durcissement sensible de la réponse pénale à la délinquance des mineurs, avec notamment l'instauration de centres éducatifs fermés, et actuellement les établissements pénitentiaires pour mineurs.

■ Une autre carte scolaire

Le système éducatif ne peut entériner, voire renforcer les conséquences de la ségrégation sociale qui résulte de la politique du logement et de l'habitat. À cette fin, la Ligue de l'enseignement demande que le service public d'éducation crée en son sein les conditions de la mixité sociale et du vivre ensemble au moyen d'une carte scolaire organisée en secteurs regroupant trois à quatre collèges, et les écoles d'où viennent leurs élèves, de manière à ce que chaque secteur, et chaque établissement scolaire public et privé qui le compose, assure en son sein cette mixité. Ces secteurs sont établis et révisés régulièrement par concertation entre autorités académiques et collectivités territoriales (loi du 13 août 2004) après négociation avec les établissements scolaires publics et privés soumis aux mêmes obligations. Les établissements exposent leur projet pour prendre en compte la mixité sociale et assurer que chaque élève puisse atteindre les objectifs fixés nationalement.

■ Pour une offre diversifiée de formation

L'orientation scolaire fait encore trop souvent l'impasse sur l'éducation aux choix et est encore trop souvent prédéterminée par le sexe, par l'origine sociale, voire par l'origine ethnique, réelle ou supposée, de chaque élève. Ce phénomène discriminatoire est amplifié par une offre de formation elle-même restreinte en matière d'accueil et de prise en compte de

la diversité sociale et culturelle des jeunes. La Ligue de l'enseignement demande que les secteurs scolaires fassent partie de bassins d'éducation et de formation, pensés en intégrant la problématique de l'accessibilité par des moyens de transports collectifs et construits autour d'une offre diversifiée comprenant tous les types de lycées, les structures de formation professionnelle et de formation tout au long de la vie et celles de l'enseignement supérieur.

■ Des élèves impliqués dans les apprentissages

Les résultats des travaux et recherches démontrent que la transmission des savoirs est tributaire de leur appropriation par l'activité des élèves. L'École ne peut ignorer cette réalité ou, à tout le moins, laisser la « liberté » à chaque praticien d'en tirer les conséquences ou non et à chaque établissement scolaire la possibilité de la traduire ou non dans ses modes d'organisation et de fonctionnement. La Ligue de l'enseignement demande que les projets pédagogiques comportent, parmi leurs lignes directrices, celle de l'implication des élèves dans la construction de leurs acquisitions par la mise en place de démarches participatives et coopératives. La Ligue de l'enseignement souhaite que les projets d'école ou d'établissement, dont font partie les projets pédagogiques, comprennent une organisation du temps scolaire en cours, travaux dirigés, ateliers, travail personnel assisté et travail personnel autonome. Et que d'autre part, à partir de ce que l'on sait depuis longtemps en matière de rythmes et de capacités d'apprentissage, qu'ils intègrent un fonctionnement en cycles pluriannuels ■

(1) *Réunifier et réconcilier la ville*, janvier 2008.

(2) Découvrir l'ensemble des 10 propositions pour refonder l'école sur www.laligue.org

réponses apportées, ou encore la conciliation des logiques d'urgence et d'intervention à long terme en matière de délinquance juvénile, interpellent, au-delà des pouvoirs publics, la société dans son ensemble. C'est donc au croisement de champs disciplinaires (juridique, psychologique, social, éducatif, médical...) que peut se penser la prise en charge séquentielle et différenciée de la délinquance juvénile.

Cette journée scientifique se propose d'interroger la complexité du phénomène « délinquance juvénile » sur le versant évaluatif et de prise en charge pluridisciplinaire des mineurs afin d'apporter des éléments d'analyse et de compréhension novateurs. Elle permettra de réfléchir sur l'articulation des savoirs et des champs professionnels pour un accompagnement optimisé des mineurs délinquants (lire le programme ci-contre).

■ **Renseignements** : CSSH - Centre Universitaire Jean François Champollion. Tel : 05.63.48.64.30 - Courriel : ccsh@univ-jfc.fr - <http://ccsh.univ-jfc.fr>

■ Programme de la journée d'étude sur la délinquance des mineurs

Au CESH d'Albi (place de Verdun) le 12/04/08 (lire article en bas de page) :

8h30 : Accueil des participants

9h00 : Allocution d'ouverture

9h15 - 10h45 : Symposium I

Les mineurs délinquants ou la délinquance des mineurs : L'adolescent et l'adolescence interpellés.

- Loïck M. Villerbu : Professeur de psychocriminologie, Institut de Criminologie et Sciences Humaines, Université de Rennes 2.

Adolescence entre l'exil et la haine.

- Laurent Mucchielli : Chargé de recherches au CNRS, Directeur du Centre de recherches sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales.

L'évolution de la délinquance des mineurs du point de vue sociologique.

Discutant : Henri Sztulman : Professeur de psychologie clinique et psychopathologie, Université de Toulouse le Mirail.

10h45 - 11h00 : Pause

11h00 - 12h30 : Symposium II

Les mineurs entre justice et social : Dispositifs et processus socio-judiciaires.

- Christine Lamothe : Juge pour enfants, Tribunal de Montauban.

L'ordonnance de 1945, un autre volet de la protection de l'enfance.

- Eliane Catusse : Directrice adjointe de la Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (Midi-Pyrénées).

La protection judiciaire de la jeunesse: quels dispositifs au service de quelles missions ?

Discutants : David Vavassori : Maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie (CERPP - UTM), Co-directeur du CESH (CURF - Albi), psychologue clinicien, EMP de Lavaur.

12h30 : Pause déjeuner.

13h30 - 15h00 : Symposium III

La délinquance des mineurs : Comment penser prise en charge et accompagnement de ces mineurs ?

- Florian Houssier : Maître de Conférences en psychologie clinique, Université de Paris 5.

Délinquance et recours à l'acte à l'adolescence : de la pratique d'August Aichhorn à la psychothérapie psychanalytique d'aujourd'hui.

- Philippe Lebaillly : Directeur d'un service Jeunesse et prévention Animation jeunesse du Carmausin.

Accompagnement éducatif et prévention de la délinquance des mineurs sur un territoire de vie.

Discutant : Sonia Harrati : Maître de Conférences en psychologie clinique (UTM), Codirectrice du Centre de Criminologie et Sciences Humaines de Midi-Pyrénées (CURF - Albi).

15h00 - 15h15 : Pause

15h15 - 16h45 : Symposium IV

Les mineurs en prison : Particularité, enjeux et perspectives de la carceralité.

- Nadège Grille : Directrice de l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs de Lavaur.

L'enjeu des établissements pénitentiaires pour mineurs : vers une prison éducative ?

- David Vavassori : Maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie (CERPP - UTM), Co-directeur du CESH (CURF - Albi), psychologue clinicien, EPM de Lavaur.

Le travail en équipe pluridisciplinaire dans un établissement pénitentiaire pour mineurs : enjeux et limites pour la prise en charge des mineurs délinquants.

Discutant : Loïck M. Villerbu : Professeur de psychocriminologie, Institut de Criminologie et Sciences Humaines, Université de Rennes 2.

16h45 - 17h00 : Clôture de la journée.

A lire...

■ **ABC de l'islam. Pour sortir des clôtures dogmatiques**

de Mohammed Arkoun.
Depuis les années 1970-80, la polarisation idéologique du couple Islam/Occident et la politique des États postcoloniaux éloignent l'islam de ses fonctions morales et spirituelles à force de lui assigner les tâches de refuge pour beaucoup de fidèles, de repaire et de tremplin pour les minorités militantes. La solution n'est plus de retourner à un islam originel imaginé, mais de sortir des clôtures dogmatiques. Les réponses données ici aux questions les plus courantes posées par les usages que musulmans et non-musulmans font de ce qu'ils appellent uniformément l'islam, révèlent leur pertinence interprétative et prospective.

Éditions Grancher (Paris) Internet www.grancher.com

■ **La discrimination négative. Citoyens ou indigènes ?**

de Robert Castel.
La discrimination négative n'est pas le fait de sociétés qui instituent en droit des différences de traitement entre les individus en raison de leur origine, de leur rang ou de leur religion. Elle est au contraire le fait de sociétés qui proscrivent formellement ce type de discriminations, mais les pratiquent massivement.

Telle est la contradiction que donne à comprendre la situation des « jeunes de banlieue » aujourd'hui en France, singulièrement lorsqu'ils sont « issus de l'immigration ». Revenant sur les émeutes de l'automne 2005, l'auteur analyse ici les mécanismes de stigmatisation et de relégation qui tiennent ces populations en marge d'une citoyenneté pleine et entière, au mépris des principes fondamentaux de la République.

Éditions du Seuil (Paris) - Internet www.seuil.com

■ **La Halde alerte l'Éducation Nationale sur la scolarisation des gens du voyage**

La Haute autorité de lutte contre les discriminations (1) lève un tabou en défendant une catégorie de citoyens français particulièrement discriminés : les gens du voyage. "La haute autorité a été saisie de plusieurs refus de scolarisation opposés à des enfants de gens du voyage. Les arguments avancés auprès de la haute autorité ont révélé que ces refus étaient uniquement liés au fait que ces enfants étaient issus de la communauté des gens du voyage, et à leurs origines tziganes réelles ou supposées, pour éviter la pérennisation de leur installation sur la commune" (délibération du 17/12/2007). Ce sont environ 60 000 enfants qui ne seraient pas, ou très aléatoirement, scolarisés. La Halde "recommande au ministre de l'éducation d'évaluer le taux de scolarisation des enfants de gens du voyage et, le cas échéant, les conditions de cet accès à l'éducation. Elle recommande sans attendre que soit rappelé le cadre de la loi et le droit de chaque enfant présent sur le territoire d'une commune à être scolarisé".

Elle rappelle aussi que "les gens du voyage sont victimes de discriminations en raison de leur origine dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Elles sont le résultat de textes en vigueur et de comportements individuels". Car les textes discriminatoires n'ont pas disparu. Ainsi les gens du voyage sont la seule catégorie de français à devoir montrer à tout contrôle d'identité une carte spéciale, le permis de circuler, sous peine de prison. La Halde dénonce également des "discriminations de guichet" comme le refus de délivrer la carte d'identité.

(1) <http://www.halde.fr>

Association *Les Amis d'Averroes*, pour faire vivre la laïcité



Ibn Rush dit Averroès, incarné par Nour El Cheriif dans le film *Le Destin de Youssef Chahine* (1997).

C'est en 2007 que des "utopistes concrets" - oxymore signifiant que pour certains les rêves et les promesses d'hier peuvent devenir les politiques d'aujourd'hui - ont mis en commun leurs préoccupations sur ce qui, assurément, n'a rien d'original mais reste toujours dans l'attente d'une effective mise en œuvre : la citoyenneté pleine et entière reconnue et exercée par tous les citoyens français. Ces "utopistes" convaincus que la plus belle idée de tous les temps - Liberté, Égalité, Fraternité - mérite d'être appliquée, n'ont pas hésité devant la démesure que représente l'entreprise et ont, pour ce faire, "convoqué", dans la démesure... Averroes.

Peut-être l'hypothétique lecteur et l'auteur de ces quelques lignes seront-ils d'accord pour dire qu'une idée n'est dépassée que lorsqu'elle a connu au moins, un commencement de réalisation, et cela, même si ce mouvement est attendu depuis plus de deux siècles. Inutile de rappeler les principes fondateurs de la République qui informent et structurent le quotidien des français, ni que c'est évidemment dans la douleur qu'ils ont pris les places et significations qui, aujourd'hui, les qualifient.

Ouvrir les yeux sur cette merveilleuse richesse qu'est la diversité qui féconde le projet commun.

Inutile non plus de préciser les immenses conquêtes sociales permises par ces principes dont l'incontestable universalité doit toujours prendre en compte la relativité induite par la diversité culturelle.

■ **La plus belle idée de tous les temps**

Inutile, enfin, d'indiquer que le chemin n'est jamais abouti et que les trahisons, grandes ou petites, ont, souvent et très

intimement, accompagné cette exceptionnelle aventure ; que les avancées vers un respect toujours plus grand des autres et de soi-même connaissent des obstacles inattendus mais jamais insurmontables...

Indispensable utopie ou langage convenu taillé dans le plus lourd des bois d'ébène ? Ce que l'on peut observer est pourtant d'une simplicité "biblique" - comme si que, la bible, c'était simple - dans la mesure où, ce que je persiste à qualifier de "plus belle idée de tous les temps" a été formulée comme élément substantiel de l'identité nationale - si chère à celui que les français se sont donnés pour chef - il y a plus de deux siècles et que, depuis

plus de deux siècles, le désir est toujours présent de "négocier" ces principes plutôt que de les appliquer dans leurs premières implications.

"Liberté, Égalité, Fraternité", rien de plus beau et enthousiasmant, mais rien de plus difficile ; dans l'histoire, plus ou moins récente, des trésors d'imagination ont été déployés pour affirmer des principes et ne pas les appliquer et, sans doute, cela explique que nous ayons une si lourde céphalée dès que le terme "mémoire" est prononcé.

Certes, la question de la très pénible réconciliation des français avec leur passé se pose du fait de la distance - parfois insondable - entre ces principes et le vécu qui connaît une illustration caricaturale aujourd'hui, et cela, d'autant plus que l'uniformisation et le clonage culturel et politique sont à l'opposé de ces mêmes principes. Il est indispensable de mettre un terme à cette schizophrénie très française et pour ce faire... ouvrir les yeux sur cette merveilleuse richesse qu'est la diversité qui féconde le projet commun.

■ **L'affaire des citoyens**

La France de ce début de siècle - de millénaire, bien que cette mesure ne soit pas encore de dimension humaine - est une construction historique bien différente de ce qu'elle était au lendemain des décolonisations, il y a moins d'un demi siècle.

Au delà du discours répétitif et des déclarations de principes qui n'engagent que ceux qui y sont attentifs, le vécu républicain est l'affaire des citoyens et c'est à cela que le tissu associatif construit sur l'impératif d'éducation populaire entend s'employer.

"Les Amis d'Averroes" est une association d'éducation populaire s'inscrivant résolument dans le cadre des principes fondateurs de la République. Le nom de notre association est un hommage à ce grand penseur musulman andalou, précurseur de la philosophie dialectique rationaliste et symbole de l'échange entre les cultures" (projet d'association).

Auteur d'œuvres sur la médecine, la grammaire, l'astronomie, la théologie, la philosophie, Averroes, cet immense savant né en 1126 à Cordoue et mort en exil à Marrakech en 1198, a, selon Alain de Libera, auteur de la préface de la réédition 2002, de l'ouvrage d'Ernest Renan, *Averroes et l'averroïsme*¹, "produit l'œuvre philosophique la plus importante du Moyen Âge, commentant plusieurs fois la quasi-totalité de

l'œuvre d'Aristote à une époque où les chrétiens d'Occident commençaient, à peine, à se familiariser avec elle".

Pour aller à l'essentiel et à l'ombre de cet imposant parrainage, *Les Amis d'Averroes* se fixent comme objectif générique que, en France, dans la diversité rassemblée autour d'un vouloir vivre ensemble raisonné, toutes les voix soient entendues dans une parfaite harmonie républicaine, toutes les différences s'expriment dans une parfaite harmonie laïque et le plus grand respect des autres et de soi-même. C'est la condition sine qua non du lien social.

Notre association est fondamentalement "positive" et les refus et révoltes qui sont les siennes constituent autant d'affirmations d'un monde à portée... d'engagement : "citoyens porteurs des valeurs de la laïcité, de la solidarité et du partage et liés par nos histoires singulières et de diffé-

"Le nom de notre association est un hommage à ce grand penseur musulman andalou, précurseur de la philosophie (...) rationaliste et symbole de l'échange entre les cultures".

rentes manières à l'immigration et/ou à la culture maghrébines, femmes et hommes opposés à tous les racismes, à tous les intégrismes et à toutes les formes de communautarismes ayant pris la mesure de la grave

crise qui mine le vivre ensemble dans la France d'aujourd'hui, nous avons décidé de nous mobiliser pour créer les conditions favorables à l'émergence et l'expression d'un engagement pour l'égalité, les libertés et la laïcité, engagement liant la lutte contre les discriminations, la lutte contre l'exclusion sociale et la lutte contre les communautarismes" (texte fondateur).

Il est vrai que ce chantier peut apparaître vertigineux tant il est toujours inabouti et renouvelé ; en fait, il est tout simplement à la mesure de l'enjeu : le citoyen dans la République.

■ **Moncef Benouniche**

Administrateur de la Ligue de l'Enseignement 31
Président de l'association *Les Amis d'Averroes*.

(1) paru pour la première fois chez Durand en 1852.

"France terre d'écueils"



Témoignage photo sur la Zone d'Attente de Roissy-Charles de Gaulle - Exposition "Bienvenue en France"

Selon l'implacable équation média/immédiat/irréversible, la mise en spectacle de tout fait de société est une dominante de la culture occidentale. A l'heure où les lois sur le contrôle de l'immigration font les choux gras de la presse parisienne et agitent le Parlement, la réalité des jeunes étrangers sans papier reste marquée par le sceau de la tragédie. Qu'ils soient Tchétchène, Arménien, Soudanais, qu'ils fuient la guerre, la répression ou la misère économique.

Sous le soleil, rien de nouveau

"Ici vous êtes passés de "France terre d'accueil à "France terre d'écueils". Quand ici les ados post ou pré pubères se gavent de tektonik, de publicité, et d'autres désirs virtuels, le réel, hors de notre occident ouaté, continue d'être périlleux. Le voyage de ces jeunes adultes ne se fait, ni en première, ni en seconde mais dans les calles des navires de commerces ou planqués derrière les faux plafonds des 36 tonnes

en provenance de Berlin ou de Tanger. L'arrivée dans l'hexagone, but ultime de leur héroïque errance, a le mérite de remplir leurs agendas. Cette jeunesse de l'exil forcé peut en effet se targuer d'avoir un emploi du temps de ministre (faisant passer M. Hortefeux pour un tire au flanc):
1. Se fondre dans la masse pour

ne pas attirer le regard bienveillant de la police républicaine.
2. Trouver un foyer d'hébergement car de Novembre à Mai les nuits à la belle étoile cela reste délicat (Si, même sur la Côte d'Azur)
3. Apprendre le français. Voilà une superbe opportunité d'apprendre la langue de Molière ! Et pour notre pays voici l'occasion

de pouvoir, grâce à sa langue, retrouver une dimension universelle chère à notre président VRP. 4. Tenter d'obtenir des papiers avant l'âge de 18 ans, car le jour de votre anniversaire l'Etat français vous offre un billet d'avion. Malheureusement le choix des destinations reste souvent le même (Alger, Bamako, Casablanca, Grozny...) et la compagnie aérienne ne finance que l'aller simple.

Je pourrais comme cela égrainer presque indéfiniment toutes les étapes à accomplir. Au final il me revient à l'esprit une anecdote résumant les problématiques évoquées précédemment.

Un jeune tchétchène qui avait "voyagé" presque 22 heures coincé entre des panneaux de laine de verre, se retrouve au terme de son périple confronté à une travailleuse sociale. L'adolescent n'a qu'un mot à la bouche qu'il répète sans cesse : "gratte, gratte !!!" Et la travailleuse sociale de lui répondre "Il faut dire ça me gratte !".

Sans commentaire.
Arnaud Ingrand

Avant que nous ne devenions des chiens pavloviens



© Arnaud Ingrand

Et Pop com, drink Coca Cola. C'est par cette injonction à la consommation que le publicitaire James Vicary expérimenta, dans les années 50, la communication subliminale. Lors des projections du film *Picnic* dans une salle obscure du New Jersey, ce message était inscrit sur un photogramme qui apparaissait toutes les 5 secondes. D'après Vicary, les ventes des deux produits sus-cités auraient alors progressé respectivement de 18 et 52%. Se saisissant de cette auge, le journaliste Vance Packard publia *La persuasion clandestine*, livre qui devint rapidement un best-seller et dans lequel son auteur dénonçait ce type de manipulations mentales. Ces révélations effrayèrent tant l'opinion publique américaine, que le gouvernement interdit l'utilisation des procédés subliminaux dès 1958. En France, ce n'est que trente ans plus tard, en 1992, que le CSA interdit à son tour par décret l'usage "des techniques subliminales, entendues comme visant le subconscient du téléspectateur par l'exposition très brèves d'images". Le laboratoire de Zététiq de l'Université Sophia Antipolis définit comme subliminale "toute perception qui est en dessous (sub) du seuil (limen) de la conscience". En deçà d'un certain seuil donc (270 millisecondes), notre cerveau perçoit l'information (l'activation corticale est réelle) mais ne

l'interprète pas visuellement. Toutefois, comme le souligne le professeur Bahrami de l'Institut de Neurosciences cognitives de Londres, "il y a une réponse inconsciente aux images subliminales mais si notre attention est mobilisée ailleurs, il n'y a aucune réponse cérébrale". Autrement dit, si la ménagère de moins de 50 ans, cible favorite des publicitaires, épluche ses patates tout en matant du subliminal à la télévision, elle ne fera ni plus ni moins que sa purée comme initialement prévu. La croustillante formule "ce que nous vendons à Coca Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible" commise par le Chevalier de la Légion d'honneur (eh oui !), Sieur Le Lay, paraît donc particulièrement juste !

■ les médias s'habillent autrement

Aussi fantasmagique soit-elle, cette méthode, de par son caractère illégal et son efficacité douteuse, ne saurait dès lors convenir à qui veut influencer habilement nos comportements. Les années 50 ne sont plus, la guerre froide est enterrée, et les médias s'habillent autrement. C'est la saturation plus que l'invisibilité qui est devenue une véritable arme communicationnelle. Nous ne sommes plus au temps de l'image subreptice, égarée parmi d'autres,

nous ne sommes plus dans l'ère du soupçon mais dans l'ère du scoop, l'événementiel prime sur l'événement et le journaliste se veut plus scénariste qu'analyste. L'impératif n'est plus tant la vérité que la vitesse, plus tant l'objectivité que le rendement. Cette contrainte quantitative, nonobstant le possible conditionnement qu'induit le matraquage médiatique, a fatalement pour conséquence une perte qualitative : les dépêches s'entrechoquent et les démentis assortis d'excuses sont monnaie courante. A cette mutation de l'approche journalistique s'ajoute une limitation des sources d'informations. Bouygues, Vivendi, Hachette-Filipacchi, Dassault-Socpresse, sont les détenteurs exclusifs des organes de presse ; c'est pourquoi, la libéralisation des médias, et ce malgré quelques traits phonétiques similaires, ne rime pas forcément avec la liberté des médias. Vidée de son contenu au profit de son abondance, l'information, à défaut de nous faire réagir, nous laisse cois.

■ la carte de la survisibilité

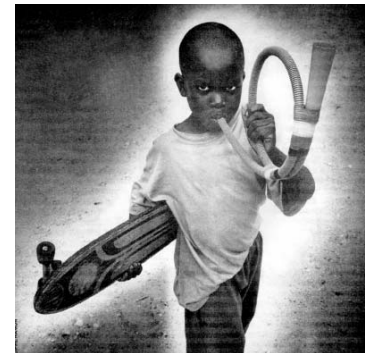
La sphère politique n'est pas restée indifférente à ces transformations et désormais les leaders se sont métamorphosés en produits publicitaires "c'est exactement où les images prennent fin que commencent la philosophie". Mitterrand avait ouvert la brèche en tentant de s'introduire à notre insu, peu avant les élections de 1988, dans le logo d'Antenne 2 qui apparaissait à chaque journal télévisé. Alors que François, vieille école, tentait le subliminal, notre fringant Président joue la carte de la survisibilité. Colonisant notre territoire télévisuel, s'implantant partout, de l'Académie française au lycée du coin, de l'usine qui ferme au G8 allemand, supprimant les interlocuteurs intermédiaires (nous les appelons par le passé des ministres), il concentre dans un double élan parole et pouvoir. Il court, il en veut, s'accoquine avec les politiciens véreux, déploie ses amis riches, ses conquêtes, ses enfants, son amour pour Mickey Mouse et bien qu'il ne veuille pas "vivre dans un pays où

n'importe qui ne peut pas dire n'importe quoi" (aïe, ma liberté !), il nous en pond chaque jour des terribles afin que chaque jour aux aurores, le journaliste puisse gober son œuf au poulailler de l'Elysée sans trop chanter dès les premiers rayons. D'ailleurs, ça le fait bien rire d'être devenu la mère nourricière de la presse. Se poilant avec ses copains lors du dernier congrès de l'UMP, il lançait : "Et la politique de civilisation, quand le 31 décembre j'en ai parlé, j'en ai entendu dire : 'C'est creux !'. Heureusement que c'était creux parce que depuis ils ne parlent que de ça !". Equivoque démonstration : vous avez dit manipulation ?

■ grand politicien ou brillant communicant ?

Selon Alexandre Doma, professeur de psychologie sociale "la machiavélisation de la pratique politique a développé le recours aux techniciens de la communication, aux études de marché et aux sondages. Ainsi le discours politique s'appuie de plus en plus sur le poids des mots en négligeant la logique argumentative." Quand le "parler vrai" se substitue à la véracité, la sensation se substitue à la raison, doit-on parler de grand leader ou de fin stratège, de grand politicien ou de brillant communicant ? L'effet de simple exposition (la répétition de l'exposition à un stimulus rend ce stimulus plus attirant) associé à l'effet d'influence inconsciente connu sous le nom de "conditionnement évaluatif" (la répétition avec présentation positive d'un même argument), suffiront-ils à dissoudre nos capacités de jugement, notre libre-arbitre ? Alors avant que nous ne devenions des chiens pavloviens salivant dès 20h, rappelons à nous entre l'apéritif et le plat de résistance, le grand écrivain Herman Hesse, qui bien avant l'invention de la télévision, nous enjoignait déjà à l'éteindre. Lisez plutôt : "c'est exactement où les images prennent fin que commencent la philosophie" (in Narcisse et Goldmund).

Natasha Kaïl ■



La société française se trouve dans une période de très grande crise de la représentation (politique et médiatique). De nombreux habitants des quartiers populaires ne se sentent que peu, et souvent mal, représentés.

Après les émeutes qui ont secoué la France et ses banlieues à l'automne 2005, des acteurs associatifs et des médias ont décidé d'échanger et de réfléchir à leurs pratiques et leurs rapports aux banlieues, et à leurs habitants.

Recréer du lien pour combler la fracture médiatique. Tel est l'objectif de Ressource Urbaines, l'agence de presse des quartiers née de cette prise de conscience. En partenariat avec le Centre de formation des journalistes (CFJ), Bondy Blog et le magazine Fumigène, elle a initié, en février 2007 à L'Île-Saint-Denis, l'élaboration d'une charte des "bonnes pratiques" journalistiques en banlieues. Cette charte n'est pas un objet définitif, figé. Elle a pour vocation de susciter un dialogue entre les rédactions, les acteurs des médias issus des quartiers, et l'ensemble des acteurs des banlieues. Elle doit donc être remise en discussion chaque année, en fonction d'éléments nouveaux qui interviendraient dans la vie des banlieues ou celle des médias.

Ressources Urbaines

<http://www.ressourcesurbaines.info>

Du 17 au 22 mars 2008, se déroulera la 19e Semaine de la presse et des médias à l'école.

Activité d'éducation civique, elle a pour but d'aider les élèves, de la maternelle aux classes préparatoires, à comprendre le système des médias, à former leur jugement critique, à développer leur goût pour l'actualité et à forger leur identité de citoyen.

Pour tout savoir : www.clemi.org
Clemi Toulouse : clemi@ac-toulouse.fr

Appel contre la fabrique des bébés téléphages

L'arrivée récente de la chaîne Baby First en France continue de susciter la polémique. Cette chaîne, déjà présente dans 28 pays et disponible sur CanalSat, s'adresse aux enfants de 6 mois à 3 ans. Serge Tisseron (Psychiatre, psychanalyste et Directeur de recherches à l'Université Paris X) lance un appel contre ce projet qui pose à ses yeux quatre graves problèmes.



1. Tout d'abord, nous savons aujourd'hui que le développement d'un jeune enfant passe par la motricité et la capacité d'interagir avec les différents objets qu'il rencontre. Alors que l'interactivité est intrapsychique chez l'adulte et l'enfant grand, elle a encore besoin de s'appuyer sur le corps et la sensori-motricité chez l'enfant jeune. L'intelligence, à cet âge, est en effet plus corporelle (sensori-motrice) que imagée ou conceptuelle. Il est à craindre que le temps passé par l'enfant devant les émissions d'une chaîne de télévision - qui rassurera les parents parce qu'elle est présentée comme fabriquée pour les tout-petits - ne l'éloigne des activités motrices, exploratoires et interhumaines, fondamentales pour son développement à cet âge.

2. Nous savons aussi que l'enfant ne se développe, et n'établit une relation satisfaisante au monde qui l'entoure, que s'il peut se percevoir comme un agent de transformation de celui-ci. C'est ce qu'il fait quand il manipule de petits objets autour de lui. Il est à craindre que l'installation d'un tout-petit devant un écran ne réduise son sentiment de pouvoir agir sur le monde et ne l'enkyste dans un statut de spectateur du monde.

3. Alors que les programmes pro-

posés par cette chaîne existent déjà sous la forme de DVD, qui ont l'avantage de proposer une durée limitée, il est à craindre que la création d'une chaîne émettant en continu 24 heures sur 24 n'incite les parents à l'utiliser comme un moyen facile d'endormir leur enfant. Tous les parents savent comme le coucher d'un tout-petit est difficile : il rappelle, les parents y retournent, puis quittent sa chambre... pour revenir un peu plus tard, attirés par de nouveaux cris. Beaucoup de parents risquent d'être tentés par l'installation de la télévision dans la chambre de leur tout-petit comme un moyen de faciliter l'endormissement de celui-ci.

4. De nombreux travaux d'éthologie, y compris appliqués à la relation mère enfant, ont montré combien l'être humain est capable de s'accrocher aux

éléments les plus présents de son environnement, dès les débuts de la vie, et notamment à ceux dont il a l'impression qu'ils le regardent. Il est à craindre que de jeunes enfants confrontés sans cesse aux écrans ne développent une relation d'attachement à eux qui les « scotchent » indépendamment de tout contenu. Ces enfants ne pourraient se sentir « bien au monde » - autrement dit sécurisés - que si l'un de ces fameux écrans est allumé près d'eux. L'argument qui consiste à dire que cette chaîne ne contient pas de publicité est particulièrement fallacieux de ce point de vue : les publicistes se rattraperont après, quand l'enfant plus grand ne pourra plus se passer d'une présence permanente d'un écran allumé à côté de lui.

L'appel sur : www.squiggle.be/appel



Cas de censure à France 3 Sud ?

Vendredi 30/11/07, après un déjeuner avec le nouveau préfet qui lui donne les chiffres du chômage en Midi-Pyrénées (en baisse naturellement) le rédacteur-en-Chef de France 3 Toulouse

demande au journaliste de permanence de faire "un 50 secondes" sur ce sujet pour le journal régional de 19h. Le journaliste fait son travail : il prend du recul, vérifie, confronte différentes sources et note que ces chiffres officiels ne prennent pas en compte l'ensemble des demandeurs d'emploi. Ce qu'il précise donc dans son commentaire.

Normal, non ? Apparemment pas, car le sujet ne passe pas. Le journaliste s'en étonne. Réponse du rédacteur en chef (selon un délégué SNJ-CGT de la station) : "C'était juste un encadré, ce n'était pas ce que je t'avais demandé. T'aurais du donner les chiffres un point c'est tout."

En savoir plus : www.acrimed.org

Initiatives...

Municipales : des artistes toulousains s'invitent dans la campagne

Une centaine d'artistes et acteurs culturels toulousains s'invitent dans la campagne. Signataires du manifeste «pour la création»⁽¹⁾, ils demandent aux candidats aux municipales de se positionner sur les propositions suivantes :

1. Privilégier la création des artistes locaux. Aider à la diffusion de ses créations par un label créé par la Ville de Toulouse. Favoriser les échanges, rencontres, créations entre les artistes locaux, nationaux et internationaux.
2. Mettre à disposition les outils pour la création des artistes locaux : studio audio et vidéo, photo, murs d'expression, lieux de joutes, lieux de répétition, résidences... Inventer des lieux de création dans les lieux culturels existants : TNT, Halle aux Grains, Pont de Pierre de Coubertin, Prison Saint-Michel, Saint-Pierre des Cuisines, Ile du Ramier, Parkings, La Grave, etc... Permettre l'utilisation à plein temps de ces lieux. Proposer tous les ans au public un éventail des créations par une opération portes ouvertes où tous les quartiers sont associés.
3. Stimuler les talents locaux. Imposer à chaque instance subventionnée de consacrer un cinquième de ses moyens à la création d'œuvres originales. Subordonner toute nouvelle aide de la ville au respect du "cinquième à la création".
4. Désigner une commission de pilotage indépendante et renouvelable tous les ans, représentant avec diversité les métiers de la culture, commission composée de 20 personnes, consultée régulièrement sur la politique culturelle de la ville et dont les avis seront publiés. Lui donner les moyens de travailler efficacement.

(1) Pour se joindre aux signataires : les100@orange.fr

Vient de paraître

L'économie sociale fortement ancrée dans les territoires de Midi-Pyrénées.

Tel est l'intitulé de l'étude que viennent de publier conjointement la CRESS¹ et l'IN-SEE² (le 8/02/08). L'enquête, réalisée en 2005, nous apprend qu'avec plus 100 000 salariés et 11 000 employeurs, l'économie sociale et solidaire confirme sa forte implantation dans notre région. 83% de ces emplois sont portés par des associations, 13% par des coopératives et 4% par des mutuelles. Parmi ces emplois, 1 sur 8 s'inscrit dans le secteur éducatif et 7 sur 8 relèvent du secteur médico-social.

(1) Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Midi-Pyrénées

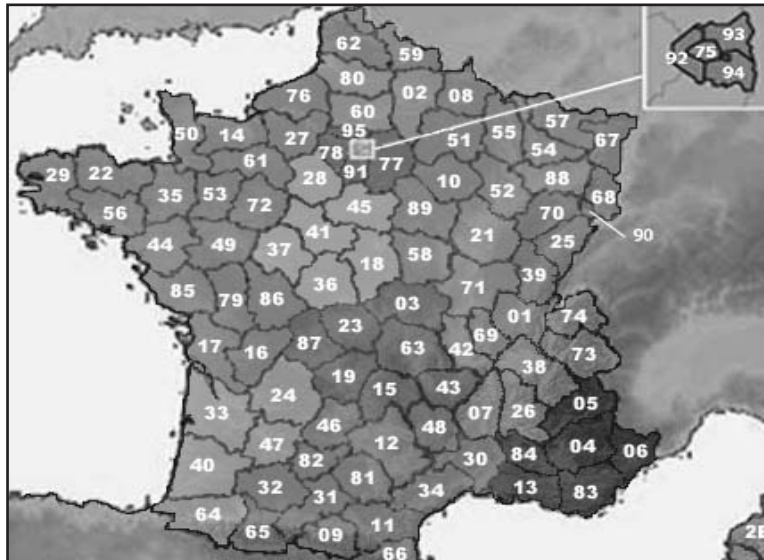
(2) Institut National de la Statistique et des Études Économiques.
www.insee.fr/fr/insee_regions/Midi-Pyrenees

L'annuaire de l'Economie Sociale et Solidaire en Midi-Pyrénées en ligne

Cet annuaire a pour objectif de montrer la diversité des activités de l'ESS, de participer à la promotion des entreprises et initiatives existantes dans le secteur économique et de faciliter la mise en relation entre les différents acteurs. Nourri par la CRESS et la bonne volonté de chacun, il ne peut exister que grâce à la mobilisation du plus grand nombre. C'est pourquoi la CRESS invite vivement les Entreprises de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles,...) à s'y inscrire :
www.cress-midipyrenees.org (cliquez sur l'onglet annuaire).

Le Rapport Attali proposait sa suppression. Face à l'émergence de nouveaux territoires, le département est-il toujours un échelon pertinent ? Analyse.

Le département hors la loi de la République ?



Décidément, le Département est en permanence à l'ordre du jour de la République. Si le "Département" est fils de la Révolution, il est aussi né des Lumières. Durant tout le XVIII^e siècle, de nombreux projets de division rationnelle de l'espace français ont enrichi la réflexion. Cela explique la rapidité des travaux de la Constituante dès août 1789. En 7 mois, 83 départements furent dessinés.

Le fondement théorique de cette division est l'uniformité spatiale (6 000 km² en moyenne par département). Au XVIII^e, uniformité et régularité composent l'harmonie. Aussi l'égalité du territoire correspond-elle à l'égalité des citoyens devant la loi. Les départements ne résultent pas du seul principe géométrique d'un quadrillage rigide fondé sur la superficie et l'effectif de population. Le principe est politique : "diviser pour unir" (Sieyès).

D'autant plus que cette nouvelle organisation géographique a été ancrée sur le respect des "antiques" communautés territoriales (provinces, pays). Certes parfois les résultats sont surprenants : ainsi, la Haute-Garonne issue de luttes politiques entre Toulousains et Bigourdans.

Loin d'être un simple échelon administratif né de l'application systématique d'une conception abstraite de la France, le Département est le plus souvent un espace collectif, fait de solidarités communautaires, base de l'adhésion et de l'appartenance des habitants à

cet espace, à leur terre. Aujourd'hui, l'objectif est de répondre aux attentes légitimes que les citoyens revendiquent là où ils ont décidé de vivre. Attentes qui constituent les conditions du vivre ensemble, de faire une société.

■ Donner une légitimité démocratique

Un vivre ensemble dans un territoire, dont les contours ne sont pas définis par le politique mais par des besoins, par une organisation fonctionnelle collective, c'est-à-dire par un projet commun, ce qu'en termes de gouvernance on appelle "territoires de projet". Les regroupements de communes selon leurs différentes appellations peuvent répondre à cette nécessité. Il faudra toutefois leur donner une légitimité démocratique qu'ils n'ont pas acquise à ce jour. Par exemple, faut-il décider une élection de leurs membres au suffrage universel direct ? Ou une reconnaissance de l'élection au deuxième niveau ? - ce qui pourrait rapprocher le citoyen des politiques.

Ces territoires ou zones ne sont ni des communes, ni des cantons, pas plus que des départements. Ils peuvent même se situer à cheval sur plusieurs départements. Il sera nécessaire, dans le cadre de l'aménagement du territoire, de donner une cohérence globale à ces initiatives. Pour exemple, l'organisation d'une offre de soins ou d'une

carte des formations qui suppose une étude plus large.

La question qui est alors posée est de savoir comment organiser, fédérer ces ensembles. Si l'on considère les différentes phases de la décentralisation, la réponse qui vient presque par habitude est pour la Région, tant on confond décentralisation et régionalisation.

Et le Département, alors ! Cette institution qui s'inscrit dans l'histoire de la République fait toujours montre de sa nécessaire action et ne peut disparaître pour incompatibilité et péremption.

Dès lors, elle devra sans doute réfléchir à la démarche complémentaire entre ses cantons et ces territoires afin de mutualiser, fédérer pour harmoniser les missions dans un cadre régional. Le Conseil Régional devra pour cela, gagner en notoriété et démontrer qu'il est capable d'être l'échelon dont notre pays a besoin, pour ses réalisations et sa capacité à rapprocher les citoyens du politique.

En définitive, la question la plus pertinente qui traverse les réflexions sur le rôle du département, ses attributions politiques et la place qu'il occupe dans la vie de la République, n'est-elle pas la suivante : de quel(s) niveau(x) territorial (aux) a-t-on besoin localement pour que vive la démocratie et qu'elle assure le bon fonctionnement de la République ? À quoi bon jeter l'anathème récurrent sur le caractère superflu du Département, la faiblesse rédhibitoire des Régions, ou l'inutile multiplicité des Communes - en s'appuyant sur une comparaison fallacieuse avec les autres grands pays européens qui, so disant, auraient réduit le nombre de leurs niveaux territoriaux infra-nationaux ?

■ Favoriser démocratie et solidarité, locales et nationales ?

Méfions-nous de ce discours préfabriqué sur le nombre des instances territoriales. L'Allemagne est souvent présentée comme exemplaire par son nombre réduit d'échelons. L'observation conduit à émettre des réserves sur la validité de ce discours convenu :

- le "Land"
- le "Kreis" (le pays)
- la "Gemeinde" (la municipalité). De plus, celles de plus de 100 000 habitants sont aussi des "Kreis"

- le "Bezirk" (l'arrondissement), division administrative gérée par le Land. Ne conviendrait-il pas de se donner les moyens de redessiner - et/ou d'en reconsidérer le rôle - les territoires de la République avec pour but fondamental de favoriser démocratie et solidarité, locales et nationales ? La tâche est politiquement compliquée et administrativement complexe. Certes ! Et elle entraîne bien d'autres questions.

■ Permettre à ces territoires d'évoluer

Pourquoi, par exemple, a-t-on en 2006 substitué à la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale), créée en 1963 pour veiller au développement de toutes les facettes composant le territoire national, une DIACT (Délégation Interministérielle pour l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires) ? À lui seul le changement de sigle est éloquent !

Autre question d'importance : de la Commune à l'État-Nation, jusqu'à l'Europe, en passant par les Communautés de communes et d'agglomération, le Département, la Région, quels territoires privilégier, conforter ou construire, quand est mis en avant l'impératif de la "modernité" (voire de la "post-modernité"), qui, bien sûr, n'admet aucune discussion.

La Ligue de l'Enseignement intègre dans son propre fonctionnement, de sa base départementale au confédéral national, sans oublier l'ouverture vers l'Europe, ces problèmes de territorialité et elle s'organise en conséquence. N'est-ce pas, dans le monde associatif aussi, pour le cas qui nous occupe, l'illustration du fait que les sociétés ne cherchent jamais qu'à se doter de territoires qui leur ressemblent, et qui sont constitutifs de leur histoire, de leur culture, de leurs besoins ?

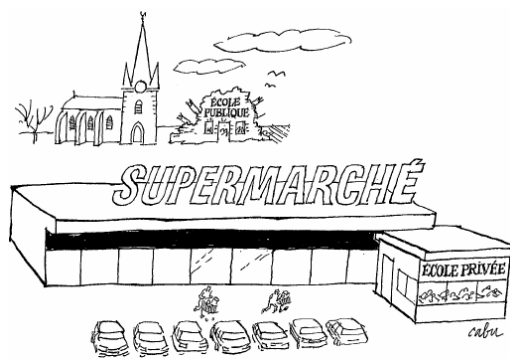
Toute évolution concernant l'architecture territoriale de notre pays appelle un savoir-faire politique empreint de beaucoup de sagesse, de réflexion et de précautions...

Cet article reproduit l'essentiel d'un échange entre C. Béringuier, A. Boudou, H. Gonzalo et G. Mailhos (qui en a assuré l'ordonnancement) ■

Obligant les communes à financer la scolarisation d'un enfant dans une école privée choisie par des parents dans une autre commune, le décret d'application de l'article 89 de la loi de décentralisation du 13 août 2004, est à nouveau d'actualité. Le Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité estime que cette mesure fera payer un lourd tribut à la collectivité et instaurera un système inégalitaire, au bénéfice de l'enseignement privé. Selon le collectif, beaucoup de communes auront bien du mal à faire face à cet accroissement de dépenses, qui entraînera une augmentation des impôts locaux. Les premières victimes en seront les petites écoles publiques qui

Pétition pour l'abrogation de l'article 89 et pour un débat sur les rapports public/privé

atteindront plus rapidement leur seuil de fermeture, contribuant à rendre moins attractifs les territoires ruraux qui retrouvent pourtant aujourd'hui de nouvelles dynamiques ! Ce décret s'inscrit en outre dans la politique de restriction budgétaire actuelle à l'égard de l'enseignement



public. Le collectif rappelle aussi qu'en zone rurale surtout, le regroupement des écoles est imposé dans l'enseignement public, mais n'est guère appliqué dans l'enseignement privé (en particulier là où la concurrence scolaire reste particulièrement vive).

Le Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité appelle donc : - à l'abrogation de l'article 89 - à l'organisation d'un débat sur les rapports public/privé et sur l'avenir du service public d'éducation. Il appelle également les citoyens à signer la pétition, à produire des témoignages sur l'attachement des familles à leur école publique communale, et à organiser des débats sur ce sujet. Une proposition de loi tendant à abroger l'article 89 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, est présentée le 6 février au Sénat par M. Jean-Marc Todeschini (PS). Pour s'informer et signer en ligne : <http://ecoledeproximite.lautre.net/>

Europe : le Traité de Lisbonne, une transition laborieuse



L'on conçoit l'amère déception des citoyens qui avaient, en 2005, par leur vote négatif, rejeté le traité constitutionnel.

Le 13 décembre 2007, les Chefs d'Etat et de gouvernement des vingt sept pays membres de l'Union européenne, réunis à Lisbonne, signaient le traité modifiant les traités antérieurs. La volonté, clairement affichée par ses rédacteurs était, tout à la fois, de sortir de l'enlisement institutionnel créé par le traité de Nice et de tirer les conséquences de l'échec du traité instituant une constitution pour l'Europe, définitivement enterré par les référendums négatifs français et néerlandais.

Point d'ambition constitutionnelle affichée, cette fois. Pas plus d'une réécriture globale des anciens traités, mais, en plus de deux cent pages de dispositions modificatives et de protocoles additionnels, une tentative de sauver ce qui pouvait l'être du travail de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Pour qui n'est pas juriste ou spécialiste confirmé des questions européennes, la lecture du document constitue un défi difficilement réalisable.

Tout a été fait pour gommer du texte les éléments les plus symboliquement novateurs du traité constitutionnel. La logique est ici clairement intergouvernementale. Tout soupçon d'ambition fédérale a disparu. Le souhait, il est vrai modestement exprimé dans le projet de traité rejeté par les citoyens français, de modifier la logique de coopération, entreprise depuis plus d'un demi siècle, pour lui conférer un souffle constitutionnel susceptible de dissiper le reproche

projet communautaire vers une logique strictement libre-échangiste. L'on conçoit l'amère déception des citoyens qui avaient, par leur vote négatif, rejeté le traité constitutionnel. Aucune des objections, fondées ou non, qui avaient justifié leur vote n'est levée par le nouveau traité, et le choix d'une ratification parlementaire, destinée à conjurer le risque d'un nouveau vote référendaire négatif, ne peut que renforcer leur sentiment d'avoir été floués.

■ Provocation...

Ceux qui avaient approuvé le traité constitutionnel ne se voient offrir que de modestes motifs de satisfaction. Le pire est évité, mais la perspective de voir se dessiner les contours d'une Europe puissance est renvoyée à un futur improbable alors que se profilent de nouveaux élargissements dont la digestion sera source de fragilité.

Animés du souci de sauver ce qui pouvait l'être dans l'attente de jours meilleurs, était-il nécessaire, pour les rédacteurs, d'inclure dans le préambule du texte une référence aux "héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe" ? Fallait-il ajouter, au sein du traité communautaire, un article 15 ter qui reprend, sans rien y soustraire, l'article 1-52 du traité constitutionnel consacré aux relations entre l'Union et les églises et organisations non confes-

sionnelles ? En des temps où, en France, au plus haut sommet de l'Etat, se font entendre des propos et se manifestent des comportements peu compatibles avec la laïcité républicaine, l'acceptation d'une telle mention relève de la provocation.

■ Un goût d'inachevé

Ces préalables étant posés, un certain nombre des dispositions incluses dans le texte méritent de retenir l'attention. Les deux entités juridiques qui cohabitaient depuis le Traité de Maastricht, la Communauté européenne et l'Union européenne, sont fondues en un seul ensemble, doté de la personnalité morale. La Charte des droits fondamentaux accède au statut de norme opposable du droit communautaire. Un droit de retrait est, pour la première fois, reconnu, offrant la possibilité, à un Etat membre qui le souhaiterait, de se retirer de l'Union. Des clarifications sont introduites dans le mode de répartition des compétences entre les Etats membres et l'Union. Des modalités simplifiées de révision sont instituées, qui ne requièrent pas la convocation d'une Convention, concernant les dispositions relatives aux politiques et actions internes de l'Union.

Mais les modifications les plus significatives concernent l'organisation des institutions, leur mode de fonctionnement et leurs compétences. Afin de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Union et d'accroître la transparence du système communautaire, le Parlement européen voit son rôle accru au travers du renforcement de ses compétences en matière normative, budgétaire et d'approbation d'accords internationaux. La procédure de codécision, qui se traduit par l'instauration d'une "navette" entre le Conseil et le Parlement, est généralisée. Les Parlements nationaux sont confirmés dans leur fonction de partenaires du processus décisionnel. Un droit d'initiative populaire est créé qui permet à un million de citoyens "ressortissants d'un nombre significatif d'Etats membres" d'inviter la Commission à formuler des propositions d'actes.

Dans le souci d'asseoir l'efficacité des institutions, un certain nombre des dispositions principales du traité constitutionnel est repris. Le vote à la majorité qualifiée est étendu à de nouveaux domaines. Cette majorité qualifiée étant calculée, à partir de 2014, selon le principe de la double majorité (des Etats et de la population) : une décision pour être adoptée devra réunir au moins 55% des Etats représentant 65% de la population. La Commission, jusque là constituée d'un membre par Etat sera réduite, à partir de 2014, pour ne plus être composée que d'un nombre de commissaires correspondant aux deux tiers des Etats membres. Le Président de la Commission, proposé par le Conseil statuant à la majorité qualifiée, sera élu, après les élections européennes, par le Parlement statuant à la majorité de ses membres. La Commission, en tant que collège, voit sa composition également approuvée par le Parlement européen, et elle est responsable devant lui, au travers du dépôt et du vote d'une motion de censure. Le Conseil européen est doté d'un président, élu pour un mandat de deux ans et demi, renouvelable. Enfin, à défaut d'un ministre des affaires étrangères, que les britanniques ont refusé, un haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité est nommé, qui sera également vice président de la Commission et participera aux travaux du Conseil européen.

Il y a, dans tout cela, beaucoup de nécessaire, voire d'indispensable. Par contre, l'on ne peut que regretter la méthode adoptée pour y parvenir, totalement oubliée des aspirations démocratiques qui avaient fait se lever le débat autour du traité constitutionnel. Aucune aventure politique forte ne peut durablement se développer et s'approfondir dans l'ignorance des peuples qui devraient en être les acteurs. La volonté de replâtrage laisse un goût d'inachevé et fait encore s'éloigner la perspective de voir se constituer une véritable Europe puissance.

Jean-Michel Ducomte ■

Les geôles d'Alger :

Le combat du journaliste qui trempa sa plume dans la plaie



Dessin de Hic pour la libération de Benchicou en 2004.

Décidément, Mohamed Benchicou ne résiste pas à "l'ivresse indomptable du jeteur de pavé" et il a bien raison. Son ouvrage, *Les geôles d'Alger*, publié il y a quelques mois en Algérie⁽¹⁾, donne aux jets de lumière la force de transpercer la plus glauque des réalités et au lecteur qui étouffe celle de sentir un air de liberté et d'espoir dans l'atmosphère épaisse et nauséabonde jusqu'à l'écoeurement des cellules d'El Harrach (j'ai failli écrire Guantanamo) où il a passé deux ans. Le journaliste nous

décrit ce que les mots ne peuvent en rien exprimer : ce n'est ni l'enfer, ni le naufrage de l'humanité, ni l'apocalypse...mais au-delà et les mots manquent. Même dans ce lieu situé au-delà de l'infamie, il y a des plages de solidarité et de chaleur humaines qui font que numéro d'écrou X...devient "Ami Moh" (Oncle Moh) pour des codétenus inconnus qui l'ont accompagné pour supporter l'insupportable.

Double démarche en synergie, Mohamed nous invite aussi à suivre l'itinéraire du journal *Le Matin* (qu'il dirigeait), assassiné par le pouvoir de Bouteflika en juillet 2004 pour, "officiellement", des questions de petits sous. En vérité, son ouvrage *Bouteflika une imposture algérienne*, paru dans des conditions inimaginables est, avec les articles du *Matin*, à l'origine de sa condamnation. Et ce, très peu de temps après que les urnes ne s'expriment, d'une façon que n'auraient même pas osée Brejnev ou Tchemenko, par le sacre du "grand mamamouchi" pour un second mandat.

■ Ne pas se rendre

Incorrigible journal qui dénonce tortures, violations de droits, rapines, corruptions, incompétences... qui se permet de briser le silence en affirmant, preuves à l'appui, des vérités qu'il ne faut pas dire...et qui va jusqu'à croire qu' "une disparition dans l'honneur apporte plus à la cause de la liberté qu'une existence dans l'indignité". *Le Matin*⁽²⁾ qui toujours aborde des sujets dont il ne faut pas parler dans la bonne société algérienne, muselée par une omerta peinte en "vert mosquée", a donc lui aussi succombé aux foudres et à la rancune tenace et immature du président de la République Algérienne dont on dit qu'elle doit être débarrassée de ses qualificatifs inutiles : "démocratique et populaire".

Mais, le temps ayant eu du temps, cela a permis à tous en Algérie et à beaucoup ailleurs, surtout dans les milieux journalistiques, de prendre la mesure de l'évidence : Ce n'est, évidemment, pas

pour un misérable délit de droit commun totalement inexistant que Mohamed Benchicou a passé deux années en enfer accompagné par la terrible maladie de Parkinson qui n'a pas été soignée, mais bien pour ce qui est le nom d'une place d'Alger : la liberté de la presse.

Pauvre Bouteflika ; il aura tout essayé pour faire que cet "entêté" de Benchicou revienne à de meilleurs sentiments. Ne lui a-t-il pas proposé d'écrire une lettre d'excuse pour organiser une sortie honorable pour tous ? Ce dernier n'a rien voulu entendre parce que Nelson Mandela était toujours près de lui pour lui rappeler qu' "on ne peut rien contre la volonté d'un homme" ; il n'a rien voulu savoir parce que Nazim Hikmet était aussi près de lui pour lui dire que "l'important, c'est de ne pas se rendre".

Moncef Benouniche ■

(1) Inas éditions, Alger, 2007.

(2) Le journal interdit reparait sur la toile : www.lematin.dz.net

A savoir...

EUROPE : 26 000 signatures contre la "directive de la honte"

Lancé début novembre par la LDH, la Cimade et une trentaine d'ONG européennes, *L'appel contre la "directive de la honte"* a recueilli plus de 26 000 signatures. Il dénonce un projet de directive sur la rétention et l'expulsion des personnes étrangères, soumis en janvier 2008 au Parlement européen et appelle les élus à le rejeter. Selon les associations cette directive entérine une véritable régression du droit des étrangers en Europe. Elle prévoit notamment une durée de détention pouvant aller jusqu'à dix-huit mois (en France, elle est pour l'instant de 32 jours) et accompagne toute mesure d'éloignement d'une interdiction systématique du territoire européen de cinq ans. Si des garanties ont été obtenues pour la catégorie des étrangers malades, aucune norme n'est prévue pour la protection des autres personnes "vulnérables" : mineurs, femmes enceintes, victimes de torture. C'est la première fois dans ce domaine qu'un texte fait l'objet d'une procédure de co-décision Conseil et Parlement. *"Cette fois-ci, nos parlementaires ont le pouvoir de mettre un terme à cette politique régressive qui va à l'encontre des valeurs humanistes qui sont à la base du projet européen"*, expliquent les initiateurs de la campagne.

Pour plus d'infos : www.directivedelahonte.org

Municipales

Le CRAJEP souhaite interroger les candidats sur leur programme.

Les 3 000 associations de jeunesse et d'éducation populaire de Midi-Pyrénées réunies au sein du CRAJEP portent une richesse et une diversité de projets. Espaces d'engagement de la jeunesse, porteurs de projets éducatifs, moteurs de développement local, viviers d'emplois, espace de formation des individus, promoteurs de démocratie participative et vecteurs de transformation sociale : c'est sur cette diversité que se fondent l'identité et la force de ce réseau.

La place de la vie associative et la place des jeunes dans les communes de la région sont deux éléments qui doivent être pris en compte dans les projets et programmes des candidats aux municipales.

Le CRAJEP invite donc les associations à interpeller les candidats sur leur projet en direction du secteur associatif et de la jeunesse.

Mais aussi à exprimer auprès d'eux, leurs besoins, leurs souhaits, leurs inquiétudes.

Enfin le CRAJEP incite les militants associatifs à solliciter l'engagement des candidats de leur commune au travers d'une signature électronique sur le site du CRAJEP.

Signature électronique : www.crajepmp.org/elections

CINEMA. Ce premier film d'Aurélia Georges, née en 1973, sera joué le 27 février 2008 au Cratère* en sa présence.

Milieu des années 70... Un film sur le temps qui passe...

Les renoncements... Les sauts dans le vide...

L'homme qui marche

Le vieux Paris n'est plus, (la forme d'une ville change plus vite, hélas ! que le cœur d'un mortel).

Charles Baudelaire, *Les Fleurs du mal.*

Cet "homme qui marche" est tout sauf le lointain cousin de l'élégiaque *Flâneur des Deux Rives* que fut Apollinaire, ou de l'hédoniste *Piéton de Paris* que fut Léon-Paul Fargue. Bien plutôt, cet homme traverse l'espace et le temps d'un Paris qui n'est plus aujourd'hui, celui de l'après 68, tel Diogène dans l'Athènes du 5ème siècle avant notre ère qui cherche désespérément, une chandelle à la main et en plein jour, un homme, un vecteur de l'humanité, qu'il ne trouve pas. La radicalité subversive en moins, sinon celle de l'exigence poétique au risque de l'exclusion volontaire, sa fraternité avec les cyniques grecs trouve de nombreux échos dans le film.

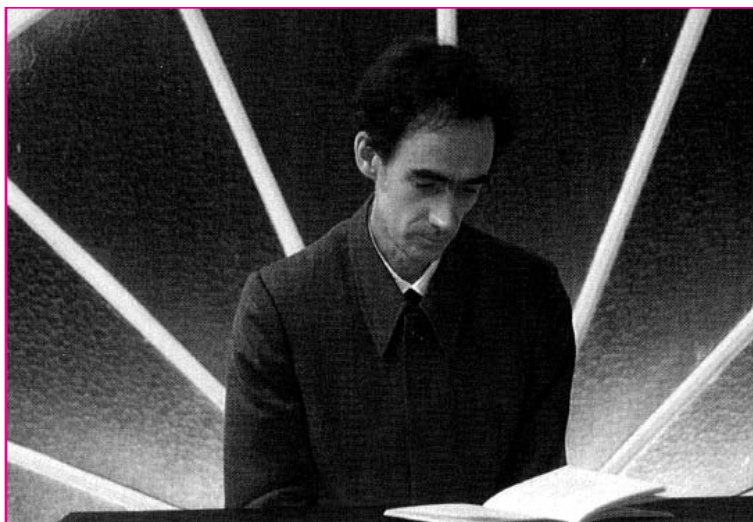
Ce personnage, qui doit tant à l'acteur qui l'habite, César Sarachu, s'inspire de la vie de l'auteur d'un seul livre, Vladimir Slepian, publié en 1974, *Fils de chien* (que Deleuze a commenté). On le voit aussi, dans une exposition consacrée à l'Art antique égyptien, jouer de la parenté de son profil avec celui d'Anubis, le dieu chacal. Cette scène clôt d'ailleurs une très belle séquence d'un jeu de la rencontre où l'issue positive, psychogéographiquement improbable, ne tient qu'à ce que l'on peut savoir mais aussi vouloir de l'Autre. L'efficacité de l'Amitié comme intime partage.

Il ne s'agit pas d'une biographie filmée mais, à partir du passage de cet homme, de la restitution de la figure d'une certaine marginalité artistique d'une époque et un portrait un peu désenchanté de cette époque elle-même en même temps que teinté d'une certaine nostalgie, bien que la réalisatrice s'en défende,

Il ne s'agit pas d'une biographie filmée mais (...) de la restitution de la figure d'une certaine marginalité artistique...

mais qu'on ne saurait de toute façon lui reprocher, tant les années sur lesquelles s'achève son film et celles qui suivent se sont de plus en plus éloignées de la chaleur de ces débats pour entrer de jour en jour davantage dans "les eaux glacées du calcul égoïste" (Marx, Engels, *Le manifeste du parti communiste*) et ne conserver progressivement de tout le travail de la pensée qu'un vague principe de régulation, une écume logomachique qui cache mal le triomphe généralisé de l'impensé de la marchandise (2).

C'est en même temps un panorama sur les trente dernières années de Paris. Ce Paris qui passe, Aurélia Georges aura su avec une grande habileté de l'usage cinématographique des lieux, leur mise en scène, nous en rendre perceptible les transformations. Elle a pris, dit-elle¹, "le parti de la métonymie : filmer la partie pour le tout, avec quelques



Ce personnage, qui doit tant à l'acteur qui l'habite, César Sarachu, s'inspire de la vie de l'auteur d'un seul livre, Vladimir Slepian.

exceptions pour restituer une ambiance, dans les cafés par exemple... J'ai cherché à filmer des signes, des détails, des enseignes, j'ai triché avec une focale un peu longue pour que les fonds soient flous. Je me suis aussi servi de cafés

qui n'avaient pas changés comme la façade de Lipp." Mais aussi, me semble-t-il, elle a joué d'un effet de contamination, quand le soin de la reconstitution des intérieurs et des conversations de l'époque vient aussi dater la rue d'un plan suivant.

Des bouillonnantes années 70, sur lesquelles se ouvre le film, puis de celles du début des années 80, diverses contradictoires et paradoxales, et durant lesquelles se sont confrontés la quasi-totalité des champs de la pensée critique,

Aurélia Georges nous en propose, au fil du récit de la vie, ou plutôt du combat de cet homme, quelques croquis particulièrement réussis (dont, entre autres, l'habile évocation d'un séminaire de Lacan)...

Mais de plus en plus perdu, se décide pour cet homme une sorte d'entrée en clandestinité. Et symboliquement c'est sur le Pont des Arts que ce franchissement, cet impossible retour en arrière, semble s'imposer à lui (comme il a pu s'imposer à d'autres esprits irréductibles) ; ce choix exclusif de la poésie et de la révolte, du refus de composer avec l'existant ; ce qui ne va pas sans une certaine rage et rudesse, même à l'égard des protestations d'amitié qui l'accompagnent parfois. Au risque de sa vie même!

Ce film "philosophique", mais avec passion, élégance, cruauté, loin de tout le potentiel d'ennui que charrie souvent, et malheu-

reusement, l'usage de cette épithète, s'adresse à l'intelligence, à l'esprit, celui et celle du cœur et de la raison (y compris de la raison politique). Il nous aura fait croiser cet homme comme un fantôme du meilleur de nous-même quant à l'exigence et au refus de composer, mais aussi comme un fantôme profondément et irrémédiablement désarmé.

Une interrogation constante a accompagné, nous dit la réalisatrice¹, son travail d'écriture : "Que s'était-il passé en trente ans, depuis l'après 68 jusqu'à aujourd'hui ? Où passe la césure, avant ou après Mitterrand ? Cette césure, je la sentais intuitivement. A chacun de ceux que j'interrogeais, je demandais si "quelque chose" avait changé, dans la vie intellectuelle et artistique parisienne, dans la société ? C'était toujours "oui", toujours quelque part entre 1976 et 1984."

Où en sommes-nous, aujourd'hui, de cette humanité en marche ?

Guy-Claude Marie ■ responsable Cinéfol31, Cinéma le Cratère.

<http://www.cinemalecratere.com>

(*) à 20h30 au Cinéma le Cratère : 95, grande rue St Michel (Métro Ligne B : Station St Michel Marcel Langer, ou Palais de Justice).

Tarif plein : 5,50 ; Tarif réduit : 4 , s'applique : aux étudiants et aux adhérents, aux professeurs stagiaires de l'IUFM

Tarif super réduit : 3 , s'applique : aux moins de 18 ans, aux lycéens et étudiants des Arènes, aux étudiants de l'ESAV, lycéens détenteurs de la carte ACREAMP dans le cadre de l'opération Lycéens au cinéma, aux adhérents, aux bénéficiaires du RMI et aux chômeurs

(1) Citation tirée de la plaquette de presse.

(2) Cf. sur ce point *Dominium mundi* : l'ère du management du philosophe Pierre Legendre, Ed. Mille et une nuits et *Servitude et simulacre* de Jordi Vidal, Ed. Allia.

Débats

■ Mardi 4 mars, de 20h30 - 23h, salle Condorcet, à la Ligue de l'enseignement, 31 rue des Amidonniers (métro station St Cyprien, + Bus n°1 arrêt amidonniers).

Le Cercle Condorcet du Midi Toulousain et la Ligue de l'enseignement 31 organisent un débat public :

« **Le retour du religieux dans la sphère publique : la fin de la laïcité ?** »

Débat introduit par : **Patrick Cabanel** (professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Toulouse-Le Mirail, auteur de *Les mots de la laïcité*, Presses Universitaires du Mirail) et **Jean-Michel Ducomte** (Président de la Ligue de l'enseignement, auteur de *La Laïcité*, Ed Milan)

Entrée libre et gratuite - Rens. au 05.62.27.91.22

■ Du 21 mars au 31 mars, Toulouse sera en lutte contre les logiques de guerre et le prétendu choc des civilisations. Le collectif la guerre tue organise la deuxième édition du festival antiguerre "Foutez-leur la paix !". Pendant quinze jours, des conférences, concerts, projections, débats seront organisés sur Toulouse pour réfléchir s'organiser et agir contre l'escalade guerrière.

Demandez le programme par courriel : laguerretue@gmail.com

Rencontres

■ Vendredi 9 Mars à 19h à la Maison de quartier de Bagatelle (Toulouse), impasse Bachaga Boualem (Métro, Station Bagatelle) :

Rencontre autour d'un film sur l'histoire des luttes des femmes en France « Le torchon brule »

Organisé par la Maison de Quartier de Bagatelle, en partenariat avec l'APIAF et le Collectif Midi-Pyrénées pour les Droits des Femmes.

Dans le cadre des manifestations autour de l'exposition « **30 ans d'histoire des mouvements de femmes de l'immigration en France** » à la bibliothèque Saint-Exupéry à Bagatelle.

■ Samedi 17 Mars à 15h à la Maison de quartier de Bagatelle. Présentation de la **Caravane des droits de femmes du Maroc** à partir du film « **Elles diront d'elles** », du film qui le prolonge au Maroc et de la bande-annonce du film « **Allez Yallah** ». Avec le collectif interculturel : Circuits jeunes, CCPS et Maison de Quartier de Bagatelle.

■ Jeudi 13 mars à 19h30 à la librairie Terra Nova à Toulouse* Rencontre avec **Odile Tobner** (présidente de l'association *Survie*) à l'occasion de la sortie du livre "**Du racisme français**", Les Arènes, 2007.

Depuis le Code noir (1685), rares sont les intellectuels français qui ont remis en question le socle raciste sur lequel repose notre regard sur "les noirs", africains ou antillais. Les récentes saillies négrophobes d'Hélène Carrère d'Encausse, Alain Finkielkraut ou Nicolas Sarkozy ne sont pas de malheureux dérapages mais la continuité désolante de préjugés nourris depuis quatre siècles.

Professeur agrégé de Lettres, auteur et épouse de l'écrivain Mongo Beti, Odile Tobner a réalisé avec lui, de 1978 à 1991, la revue bimestrielle *Peuples Noirs, Peuples Africains*. Elle s'occupe, depuis 1993, de la Librairie des peuples Noirs à Yaoundé, au Cameroun...

(*) Librairie Terra Nova. 18, rue Gambetta - 31000 Toulouse.

Initiative

Ecrivains dans les quartiers, des mots partagés ? Lancé en décembre par le Ministère de l'Education, l'opération "**A l'école des écrivains. Des mots partagés**", propose à une trentaine d'écrivains de se rendre à trois reprises dans des collèges appartenant aux réseaux *Ambition réussite* afin de parler de leurs livres, d'animer des ateliers d'écriture et de montrer la capacité de la littérature à changer la vie. La démarche fait l'objet d'une large coopération avec la Ligue de l'enseignement, la Caisse des dépôts et le ministère de la Culture.

Le projet sera relayé sur le site Internet de France 5. Au programme : Olivier Poivre d'Arvor à Toulouse ("*Marathon des mots*" oblige) au collège Lalande, Didier Daeninckx à Bobigny, Daniel Picouly à Nancy, ou encore Yasmina Khadra du côté de Marseille... L'idée est séduisante. Reste à savoir quelle qualité de liens avec les jeunes sauront tisser ces écrivains au cours des 3 rencontres (certains n'ont jamais animé d'atelier d'écriture). Autre défi : comment les équipes pédagogiques des collèges vont-elles intégrer dans le travail de la classe cette opération lancée en cours d'année scolaire ? Réponse au mois de juin, avec nous l'espérons, des expériences riches et valorisantes.